



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 2, Mars 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études germaniques

1. **Von der Emigration zur Integration: Fremdheitserfahrungen und Identitätskonstruktion im Postmigrationsroman am Beispiel von Irena Brežnás Die undankbare Fremde (2012)**
Kra Laurent KOUADIO 1-19
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.1>

Anglais

2. **Borrowing Strategies and Neological Creation Processes in Mathematical Terminology in Wolof**
Dame NDAO..... 20-31
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.2>
3. **Survival through second-person narration in Kristen Gentry's Mama Said (2023)**
Wôkoudo Marcel MASSIMBO..... 32-47
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.3>

Études hispaniques

4. **Syncrétisme afro-brésilien et identité bahianaise dans O Compadre de Ogum de Jorge Amado**
Mark Séraphin Diompy & Fatime Samb..... 48-65
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.4>
5. **Las organizaciones mafiosas en la obra de Juan Madrid : el caso de la 'Ndrangheta**
Ibrahima BALDÉ..... 66-82
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.5>
6. **Conciencia de culpa en réquiem por un campesino español de Ramón José Sender**
Oumar MANGANE..... 83-97
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.6>
7. **Le substrat africain dans la littérature afro-cubaine**
Méndez Carrión Reina Aurora épouse ALKOIRET 98-121
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.7>

Lettres Modernes

8. **Évolution du roman sur l'Afrique : l'exemple de Le Livre de la brousse de René Maran**
Attien Solange Inerste AMEYAO..... 122-137
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.8>
9. **Manifestation et perception de yasubuuru ou conte humoristique : un genre de la littérature orale san**
Bernard DRABO..... 138-151
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.9>

10. **Déliaision psycho-sociale du personnage-enfant en contexte néolibéral dans Les Particules élémentaires de Michel Houellebecq**
Dénis Adrien ATANGANA NGONO..... 152-162
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.10>
11. **La théâtralisation de la révolte dans Caligula d'Albert Camus**
Vassiriki KONE..... 163-175
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.11>
12. **Puissance occulte et dynamique du progrès : pour une réhabilitation symbolique de la sorcellerie chez Mutt-Lon**
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-191
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.12>
13. **La mise en abyme dans Six personnages en quête d'auteur chez Luigi Pirandello, une esthétique du drame contemporain**
KOUYATE Aboubacar..... 192-203
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.13>
14. **Rhétorique du discours panafricaniste chez Jhonel**
Bruno TIENDREBEOGO 204-221
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.14>
15. **Les présupposés pragmatiques : du questionnement rhétorique à la vérité par une esthétique du discours romanesque**
Bouadoumou Blaise Comoé..... 222-236
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.15>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

16. **Adolescents de Yopougon et pratique des jeux de hasard : Stratégies communicationnelles de prévention**
Akissi Germaine KOUASSI..... 237-253
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.16>
17. **Les entreprises de presse face à l'épreuve de la justice, entre médiatisation et instrumentalisation : le cas de l'affaire Ousmane Sonko au Sénégal**
Ngagne FALL..... 254-270
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.17>
18. **Étude des impacts culturels dans le discours publicitaire sur les affiches des brasseries en Côte d'Ivoire**
Mahoua Laurène GONDO..... 271-285
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.18>
19. **Intelligence artificielle et production publicitaire au Burkina Faso : enjeux, appropriations et résistances professionnelles**
BATCHO Dognon Lucien & OUATTARA Moussa..... 286-303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.19>
20. **Digitalisation des paiements et mutation des emplois dans le transport urbain en Côte d'Ivoire**
Gahoun Brice Aubain GBODJÉ & Nibé Dramane SILUÉ 304-320
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.20>

21. **Étude de quelques phénomènes morphophonologiques dans le système nominal du gùlmàjècémà**
 Tapoa Françoise Xavière LOMPO & Abdoul-Rassid BAGAGNAN..... 321-332
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.21>
22. **Exploitation des plateformes digitales et diffusion de créations numériques par les économies informelles ivoiriennes : enjeux, défis et perspectives**
 Adjé Blaise N'TAYE..... 333-354
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.22>
23. **Pragmaticité et réception citoyenne des politiques publiques contre la crise anglophone au Cameroun sur YouTube**
 Valdes Roberto PENLAP KAMDEM & J.-J. Rousseau TANDIA MOUAFU..... 355-372
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.23>
24. **Les restaurateurs analphabètes d'Abidjan : enjeux et perspectives d'une formation axée sur les stratégies de communication**
 Pricille SEAN & KOFFI Kouakou Mathieu..... 373-382
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.24>
25. **Langue et intelligence économique : une analyse sémio-discursive de quelques affiches publicitaires relatives aux périodes festives en Côte d'Ivoire**
 Galougo Chantal SORO..... 383-402
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.25>
26. **Dispositif de concertation et intégration du développement durable à l'université Péléforo Gon Coulibaly**
 Monvaly Badara TOURÉ..... 403-427
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.26>

Arts plastiques

27. **Expression brachylogique du langage mosaïque et renaissance artistique**
 Yoro Emmanuel GUEYE..... 428-438
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.27>

Tourismologie

28. **Le tourisme rural intégré comme outil de développement local : entre bien commun, expérience et impacts au Sénégal**
 Aliou GAYE, Papa Elimane FAYE & Iba DIAW..... 439-456
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.28>
29. **Hôtellerie dans le développement touristique de la région du Hambol (Centre-nord de la Côte d'Ivoire)**
 Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouakou Abraham KOUADIO & Yéboué Stéphane Koissy KOFFI..... 457-476
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.29>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 30. Étude des buttes anthropiques de la commune de Pilimpikou dans la province du Passoré (Burkina Faso)**
 Noaga BIRBA, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO & Alfred OUEDRAOGO 477-493
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.30>

Histoire

- 31. De l'itinérance prophétique à l'institution des pèlerinages : William Wadé Harris et l'évolution des pratiques harristes (1913 à aujourd'hui)**
 Yapi Thierry N'DOUFOU 494-506
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.31>
- 32. La diplomatie entre les royaumes hellénistiques et Rome : entre coopération et confrontation II^{ème} siècle av. J.-C.**
 Fabrice OULAI 507-515
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.32>
- 33. Gestion de la massification des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur au Togo de la réforme de 1975 au conseil présidentiel de 2013**
 ADIKOU Missiagbéto & BAFEI Abaï & WEMBOU Sama Missimba 516-529
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.33>
- 34. La réception subsaharienne du traité de théologie Umm al-Barāhīn de Muḥammad b. Yūsuf al-Sanūsī (1435-1490)**
 Seydi Diamil NIANE 530-549
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.34>
- 35. La barre du Golfe de Guinée et son influence sur l'organisation des activités de traite (XVII^e -XIX^e siècles)**
 Yao Serge YOBOUE 550-563
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.35>
- 36. La crue du Nil, symbole du développement de l'État pharaonique de l'Ancien Empire au Nouvel Empire**
 Amani KOFFI 564-575
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.36>
- 37. Les fondements des relations entre la religion et le pouvoir politique sous Askia Daoud (1549-1582)**
 Yaya BAKAYOKO 576-589
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.37>
- 38. L'État et la diversification des cultures d'exportation à Daloa, Côte d'Ivoire (1976-2010)**
 Martin PALE & Houphouët Jean Félix KOMENAN 590-605
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.38>

- 39. Implantation coloniale et expansion de l'islam en pays san : cas de Tougan (1890-1960)**
 Boukaré GANSONRE & Manesour DRABO..... 606-620
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.39>
- 40. Origines et mise en place des Agni Ndénian à Abengourou (1701-1870)**
 Chintchanwa Tanan Franck SILUË, Pori DIABATÉ & Alassane DIABAGATÉ..... 621-638
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.40>
- 41. Le riz, une céréale alimentaire traditionnelle et de résilience chez les Karaboro de 1970 à 2008**
 Yacouba SAWADOGO 639-655
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.41>
- 42. La formation agricole en Côte d'Ivoire : des apprentissages théorique et pratique à l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (1910-1945)**
 Nohan SIDIBE..... 656-673
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.42>
- 43. La conceptualisation du viol : regards croisés entre le droit canonique médiéval et les juridictions européennes modernes**
 Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN..... 674-686
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.43>
- Géographie**
- 44. Étude du renouvellement urbain par l'exemple de la Cité Baraka (Dakar, Sénégal) : l'adéquation entre profil des occupants et l'environnement en question**
 Amath Alioune COUNDOUL, Awa FALL & Alioune Badara DIALLO..... 687-703
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.44>
- 45. Analyse socio-spatiale de l'accessibilité au Centre de Santé Urbain (CSU) à base communautaire de Bocabo à Abobo**
 N'dri Ernest KOUADIO & Sientienwin SEKONGO..... 704-716
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.45>
- 46. Dynamique spatiale de la diarrhée infantile à Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire)**
 Affoussiattou KONE & Zamblé Armand TRA BI 717-730
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.46>
- 47. Ressources numériques et pratiques pédagogiques des enseignants du secondaire de la ville de Daoukro (Centre-est de la Côte d'Ivoire)**
 KOFFI Yao Julien..... 731-746
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.47>
- 48. Gestion des déchets ménagers à Divo : implications environnementales et sanitaires**
 Pierre Anvo AYEMOU..... 747-763
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.48>

- 49. Caractérisation des microcellules sédimentaires et analyse des aléas côtiers entre Port-Bouët et Grand-Bassam**
 Kesse Paul Armand N'GANZA..... 764-777
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.49>
- 50. Stratégies d'accès et sécurisation foncière en périphérie de Kolda (Sénégal)**
 Yaya DIALLO..... 778-794
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.50>
- 51. Influences de l'occupation illégale des espaces publics en milieu urbain : cas des communes de Biscuiterie et Grand Dakar**
 Mohamadou Mountaga DIALLO & Cheikh SÈNE..... 795-811
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.51>
- 52. Allongement des intervalles intergénésiques au cours de la transition de la fécondité en Afrique occidentale**
 Roch Modeste MILLOGO..... 812-831
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.52>
- 53. Analyse des freins structurels à l'autonomisation des femmes rizicultrices dans la sous-préfecture de Vavoua**
 One Enoc GUEDE, KOMENAN Komenan Gabin, ASSI-KAUDJHIS Joseph & LOUBAO Michel..... 832-850
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.53>
- 54. Implications environnementales de l'exploitation industrielle aurifère à Morila (Mali)**
 Moussa Fadiala BOCUM..... 851-866
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.54>
- 55. Les forêts sacrées dans la construction de l'identité spatiale urbaine à Bafoussam (Ouest-Cameroun)**
 Chapgang NOUBACTEP..... 867-881
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.55>
- 56. Analyse multiniveau du non-recours à l'aide des femmes victimes de violences conjugales au Burkina Faso**
 Vanoussan KINI & T. A. Geraude KABORE..... 882-899
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.56>
- 57. Variabilité pluviométrique, pratiques agricoles et sécurité alimentaire dans le département de Tillabéry au Niger**
 Moustapha MAHAMANE ABDOUL-KADER, Moustapha HIYA MAIDAWA, Abdoul-Nasser HAMADOU GATTA & Lawali DAMBO..... 900-920
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.57>

Philosophie

- 58. Technologies et Sciences humaines et sociales : nécessité d'un dialogue pour une humanité scientifique équilibrée**
Kouakou Hervé NIAMIEN..... 921-933
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.58>
- 59. Justice environnementale : Pour une gestion équitable de la vulnérabilité des populations marginalisées**
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU & Kouadio Louis N'GUESSAN..... 934-946
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.59>
- 60. De la technique moderne : Critique et réhabilitation dans la philosophie de Heidegger**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 947-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.60>
- 61. Le rationalisme critique, une pédagogie de la citoyenneté démocratique chez Popper**
KOUASSI Ruth Berekia épouse TÉYA 962-975
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.61>
- 62. Heidegger et Levinas : De l'être sans visage à l'épiphanie du visage**
Affoué Valéry-Aimée TAKI..... 976-990
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.62>
- 63. Jeu(x) et enjeu(x) d'une critique de la démocratie chez Eboussi Boulaga**
Amadou Nsangou..... 991-1004
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.63>

Anthropologie et sociologie

- 64. Festival gastronomique « goûter de mon enfance » de l'ONG KAGNIMIN et socialisation alimentaire des enfants en Côte d'Ivoire**
Oulahi Taté Roger, Attigbi Laurence, Fofana Memon,
Dedy Seri Faustin & Dayoro Arnaud Kevin 1005-1018
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.64>
- 65. Comprendre la faible contribution fiscale du marché « Sandicat » de Pikine, au Sénégal**
Mor DIOP..... 1019-1037
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.65>
- 66. Genre et pratiques agroécologiques en production maraîchère dans la commune de Diabo (Burkina Faso)**
Ouindikouni Mathieu SAVADOGO & Victor TOUGMA..... 1038-1053
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.66>
- 67. Réformes foncières et légitimités locales dans la coproduction du pouvoir foncier à Boudry et Mogtêdo**
Souleymane KARAMBIRI..... 1054-1072
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.67>

- 68. Socialisation numérique et mutations du pentecôtisme : cas de l'église Vase d'honneur de Daloa**
Nomansou Serge BAH..... 1073-1088
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.68>
- 69. Mobilités académiques et bi-plurilinguisme scolaire en Casamance**
Kéba DIÉDHIOU & Ndiémé SOW 1089-1103
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.69>
- 70. Technologies cognitives et systèmes autonomes : enjeux anthropologiques dans un monde cybernétique en mutation**
Mlan Kouakou Pierre ANZIAN..... 1104-1118
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.70>
- 71. Impact de l'orpaillage illégal sur les dynamiques sociales et culturelles à Bouadikro (Côte d'Ivoire)**
KACOU Fato Patrice..... 1119-1129
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.71>
- 72. Les shooters dans les rues de Libreville**
Jean-Emery ETOUGHE-EFE..... 1130-1142
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.72>
- 73. Perceptions paysannes des impacts environnementaux de la cotonculture et des enjeux socio-écologiques dans le département de Korhogo (Côte d'Ivoire)**
Privat Sylvain BADELO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1143-1155
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.73>
- 74. Enjeux et défis de la délocalisation du Centre d'Observation des Mineurs d'Abidjan (COM) à Bingerville. Une analyse de la resocialisation des mineurs au COM de Bingerville**
Marie-Thérèse Dahonnon ZEZE..... 1156-1191
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.74>
- 75. Pratiques hospitalières et risques infectieux : analyse sociologique dans la région des Grands-Ponts (Côte d'Ivoire)**
Yah Malick DIARRA, Fulbert TRA,
Kebedana Marthe COULIBALY & Salimata DOUMBIA..... 1192-1208
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.75>
- 76. Marché de la dépigmentation à Bamako : enjeux économiques, normes sociales et logiques sanitaires**
Amara KEITA, Lassina BERTHE & Benjamin BONGONO..... 1209-1222
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.76>
- 77. Profil bioanthropologique et social des acteurs de la mobilité interne vers Abidjan, Côte d'Ivoire**
Marie-Ange N'Tah N'CHO, Jérôme Konan KOUAKOU &
Didié Armand Zidy ZADOU..... 1223-1238
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.77>

Psychologie

- 78. Rapport vie privée – vie professionnelle chez les enseignants-chercheurs des Universités Publiques d’Afrique**
 Saga Bernard LOBA, Sitonhouahigué SORO & Nounnasong Delphine SORO..... 1239-1253
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.78>
- 79. Effet médiateur de l’autonomie décisionnelle dans la relation entre leadership habilitant et auto-efficacité**
 Djiessi MAKOUAM & Placide MENGOUA..... 1254-1273
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.79>

Science de l’éducation

- 80. Approche vidéoludique et amélioration des performances en mathématiques : cas des écoles primaires d’application au Cameroun**
 ESSEBE charlotte & ISSAMA Jovy Marius..... 1274-1289
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.80>
- 81. « Les déterminants sociopolitiques de la résilience scolaire des élèves issus des zones de conflits : une approche qualitative au camp des réfugiés de Minawao »**
 Liman Oumaté..... 1290-1302
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.81>

Sciences juridiques et politiques

- 82. Investigation sur les Délits de Droit Commun à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1303-1315
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.82>

Sciences économiques et de gestion

- 83. « Décentralisation, gouvernance territoriale et satisfaction sociale : une analyse empirique des performances locales dans la commune urbaine de Siguiri (Guinée) »**
 Abdoul Gadiri KABA, Souleymane SIDIBE, Aboubacar SOUMAH, Saa Abou Leno & Moussa KABA..... 1316-1345
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.83>

Enjeux et défis de la délocalisation du Centre d'Observation des Mineurs d'Abidjan (COM) à Bingerville. Une analyse de la resocialisation des mineurs au COM de Bingerville

Marie-Thérèse Dahonnon ZEZE

Assistante,

Université Félix Houphouët-Boigny,

Abidjan – Côte d'Ivoire,

Email : matheolici@yahoo.fr

Date de soumission : 09-02-2026

Date de publication : 31-03-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.74>

Résumé

Cette étude analyse l'efficacité de la resocialisation des mineurs infracteurs au sein du nouveau Centre d'Observation des Mineurs (COM) de Bingerville. À travers une enquête mixte, l'article interroge le paradoxe entre l'excellence du cadre matériel et la persistance des fragilités structurelles de l'accompagnement. La collecte des données a eu recours à une triangulation méthodologique (recherche documentaire, entretiens semi-directifs et observation directe). Les résultats révèlent que si la transition vers un centre innovant répond aux exigences de la justice restauratrice et de la dignité humaine, deux freins majeurs entravent le processus : d'une part, le « choc professionnel » d'un personnel interministériel confronté à l'atypisme des profils délinquants ; d'autre part, une érosion du lien social du mineur induite par l'origine sociale, l'éloignement géographique et la complexité bureaucratique du droit de visite. L'étude souligne l'impératif d'évoluer d'une prise en charge fragmentée vers une approche holistique et écosystémique. Elle conclut sur l'urgence d'une spécialisation clinique des acteurs et la création d'une passerelle institutionnelle vers la formation professionnelle, afin de substituer l'errance dans un environnement pathogène par une insertion sociale structurée et valorisante du mineur.

Mots clés : mineurs en conflit avec la loi, Centre d'Observation des Mineurs, resocialisation, délinquance juvénile, justice restauratrice, lien social.

Issues and challenges of relocating the Abidjan Juvenile Observation Center (JOC) to Bingerville. An analysis of the resocialization of minors at the Bingerville JOC

Abstract

This study analyzes the effectiveness of the resocialization of juvenile offenders within the new Juvenile Observation Center (COM) in Bingerville. Through a mixed-methods approach, the article examines the paradox between the excellent physical environment and the persistent structural weaknesses in the support provided. Data collection employed a methodological triangulation (documentary research, semi-structured interviews, and direct observation). The results reveal that while the transition to an innovative center meets the requirements of restorative justice and human dignity, two major obstacles hinder the process: firstly, the "professional shock" experienced by interministerial staff confronted with the atypical profiles of the offenders; and secondly, an erosion of the minor's social ties caused by social origin, geographical isolation and the bureaucratic complexity of

visitation rights. The study underscores the imperative of moving from a fragmented approach to a holistic and ecosystemic one. She concludes by emphasizing the urgent need for clinical specialization of actors and the creation of an institutional bridge to vocational training, in order to replace aimless wandering in a pathogenic environment with structured and empowering social integration of the minor.

Keywords: minors in conflict with the law, Juvenile Observation Centre, resocialization, juvenile delinquency, restorative justice, social link.

Introduction

La transition entre les deux derniers siècles a été marquée par une rupture paradigmatique notable dans l'arène heuristique et juridique relative à la gestion de la délinquance juvénile. Ces avancées ont consacré le passage du concept de "droit-sanction" à celui de "droit-traitement" (H.Michard, 1978). Cette orientation, institutionnalisée par des textes fondateurs comme l'ordonnance française de 1945 sur l'enfance délinquante, a érigé la prison et l'enfermement en mesures d'exception, conférant à l'éducation une mission prioritaire (K.Friser, 1995 ; H.Gaillac, 1971). Simultanément, l'influence croissante des sciences sociales a joué un rôle catalytique dans la dépénalisation progressive des actes antisociaux, favorisant l'émergence d'une judiciarisation des mesures éducatives et thérapeutiques pour les enfants en situation d'inadaptation sociale. Cette évolution épistémologique repose sur deux corps de pensée majeurs. D'une part l'approche psychologique, elle a mis en exergue la centralité de la période adolescente et a corrélié les troubles affectifs parentaux aux manifestations de la déviance juvénile (J.Bowlby, 1969 ; W.Kvaraceus, 1964).

D'autre part, l'approche sociologique, elle a souligné l'importance déterminante du milieu de socialisation et l'impact des cataclysmes sociaux (guerres, crises) dans la structuration des comportements déviants (T.Hirshi, 1969 ; R.Colin, 1954).

Il découle de ces analyses étiologiques une nécessité impérative d'accorder une primauté aux dispositifs d'éducation et de resocialisation. J.-M. Bockel (2010) synthétise cette posture : « j'ai la conviction qu'un mineur qui commet un acte de délinquance n'est pas un adulte en miniature, mais un adulte en devenir, il s'agit alors de faire advenir en lui, un principe de responsabilité. La sanction exige par conséquent un cadre socialisant ». Ce postulat impose de considérer que le mineur possède un potentiel intrinsèque de transformation, et que l'acte délinquant ne saurait être interprété comme une fatalité irréversible (J.Zermatten, 2003).

Le souci politique d'approfondir la réflexion sur la déviance juvénile et ses mécanismes de réponse a abouti à la priorisation des mesures éducatives, conformément aux normes et principes internationaux régissant le droit et la protection des mineurs infracteurs. L'Afrique, à

travers la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants (H.Gherari, 1991), a ajouté à ce corpus des prérogatives spécifiques axées sur l'élimination du travail des enfants et la protection intégrale des adolescents.

La Côte d'Ivoire, en phase avec les principes internationaux de la protection des mineurs, a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dès le 4 février 1991, s'engageant ainsi à mobiliser des efforts conséquents en faveur de l'enfant en situation d'inadaptation. Ces efforts se manifestent d'abord, par la mise en place d'une juridiction spécialisée (ratification des accords internationaux, article 771 du Code de Procédure Pénale (CPP) ivoirien de 1969, stipulant le caractère exceptionnel de la détention préventive du mineur). Ensuite, par l'entreprise d'actions institutionnelles sur le terrain.

Historiquement, le gouvernement a créé le Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan, destiné aux mineurs infracteurs (13-17 ans) placés sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) pour une phase d'observation approfondie. Cependant, la localisation initiale de cette structure a généré une problématique institutionnelle majeure. Le COM, implanté en milieu carcéral (proximité de la MACA), favorisait le contact permanent des mineurs avec des adultes expérimentés dans la criminalité. Ce dysfonctionnement structurel fut perçu par les pensionnaires comme un régime d'incarcération, invalidant de facto la mission de resocialisation (J.L. Niamké et D.M-T. ZéZé, 2020). Ce constat a longtemps nourri la réitération des placements en milieu carcéral après la période d'observation.

Par conséquent, en conformité avec les impératifs légaux (CPP, 2018) régissant la restructuration du cadre institutionnel pour les mineurs déviants, et dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (CDD), il a été décidé de délocaliser le COM d'Abidjan vers un nouveau site autonome et spécifiquement conçu dans la ville de Bingerville, à proximité du nouveau tribunal, conformément aux standards internationaux. L'ouverture officielle de ce centre éducatif s'est déroulée en décembre 2023.

L'initiative institutionnelle de délocaliser le Centre d'Observation des Mineurs (COM) du milieu carcéral contaminant de la MACA vers un pôle de resocialisation autonome à Bingerville traduit la volonté des autorités judiciaires et des spécialistes de la protection de l'enfant en situation d'inadaptation d'opérer une rupture spatiale et paradigmatique. Cette manœuvre vise à sanctuariser l'espace de prise en charge, favorisant ainsi l'autonomisation du mineur infracteur par l'amélioration substantielle des conditions et la minimisation de l'effet de prisonnérification, avec pour finalité téléologique la réduction significative de l'incidence de la déviance juvénile en Côte d'Ivoire.

Cependant, malgré le fait que cette délocalisation territoriale et institutionnelle ait amélioré significativement le cadre physique et structurel de la prise en charge de cette catégorie d'adolescents, l'efficacité terminale des programmes de resocialisation demeure conditionnée par des variables endogènes et exogènes complexes. Elle est notamment tributaire de la qualité et de la pertinence de l'encadrement psychosocial et éducatif dispensé, de l'intensité et de la gestion qualitative des liens familiaux et communautaires caractérisés par une rupture de l'affect, et/ou des liens dont la continuité écologique est souvent complexifiée par la nouvelle distance géographique.

Au regard de ce diagnostic dialectique, la problématique principale de cette recherche s'articule autour de la question centrale suivante : le nouveau cadre physique et institutionnel du COM de Bingerville (infrastructures modernes, désincarcération territoriale) constitue-t-il une condition à la fois nécessaire et suffisante pour garantir le succès optimal de la resocialisation des mineurs placés ?

Cette étude a pour objectif fondamental d'analyser l'efficacité et les méthodes du programme de resocialisation dans ce nouveau contexte socio-institutionnel post-délocalisation. L'hypothèse générale qui guide cette investigation soutient que le nouveau cadre est une condition nécessaire (améliorations structurelles), mais non suffisante (manque d'impact sur les variables humaines et relationnelles) pour assurer le succès pérenne de la resocialisation.

Afin d'opérer la vérification empirique de cette hypothèse, trois axes analytiques sont déployés : i) Analyser la conformité et la pertinence opérationnelle des programmes et des méthodes de resocialisation spécifiques mis en œuvre au nouveau COM de Bingerville, en les confortant aux standards de la justice juvénile restauratrice ; ii) Évaluer la perception subjective de ces programmes de resocialisation tant par les mineurs bénéficiaires (vécu et adaptation) que par le personnel encadrant (faisabilité et défis professionnels) ; iii) Identifier les défis structurels et pratiques rencontrés par les mineurs et le personnel du COM lors et après cette transition institutionnelle, ainsi que ceux liés à la rupture de l'attachement social.

1. Méthodologie

Cette étude mobilise un double cadre théorique, à savoir la sociologie des institutions totales d'E.Goffman (1961) et la théorie de l'attachement social de S.Paugam (2008). Ce croisement permet de saisir la tension entre la modernisation structurelle du COM et la réalité du vécu des mineurs.

D'une part, le concept d'institution totale chez E. Goffman nous aide à analyser le nouveau COM de Bingerville comme un espace de rupture. Malgré son architecture novatrice, le centre impose un rythme administré et un lieu unique pour toutes les fonctions vitales (dormir, manger, apprendre). Cette organisation, bien que protectrice, porte en elle le risque d'une « mortification du moi » : l'identité du mineur s'efface derrière le règlement, créant soit une résistance identitaire, soit une perte d'autonomie paradoxale.

D'autre part, la théorie de l'attachement de S. Paugam (2008) souligne que l'intégration repose sur quatre types de liens (filiation, participation élective, participation organique et de citoyenneté), au premier rang desquels le lien de filiation. Dans le contexte du COM de Bingerville, la raréfaction des visites parentales et la démission parentale maquillée en contrainte logistique fragilisent ce pilier. Cette atrophie du lien de filiation prépare le terrain à la récurrence. En effet, sans un entretien actif de ce lien, le mineur bascule dans la « disqualification sociale » (S. Paugam, 2004) : il ne se définit plus comme un fils ou un citoyen en devenir, mais uniquement par son étiquette de « délinquant ». La réussite de la resocialisation ne dépend donc pas entièrement du confort intérieur, mais de la solidité des amarres extérieures.

Enfin, pour traiter ces contradictions, nous adoptons la méthode dialectique de F.G.W. Hegel. Elle permet d'analyser le nouveau COM de Bingerville non comme une structure figée, mais comme un mouvement entre deux forces opposées : d'un côté le confort matériel qui restaure la dignité de l'enfant, et de l'autre côté l'enfermement et l'isolement qui produisent de la mélancolie chez ce dernier. De ce choc entre « prison dorée » et besoin de liberté doit émerger une synthèse : un modèle de justice juvénile qui allie sécurité et réaffiliation sociale.

1.1. Zone d'étude

1.1.1. Contexte institutionnel et historique

La compréhension de la zone d'étude et de l'implantation du nouveau Centre d'Observation des Mineurs (COM) à Bingerville nécessite une mise en contexte historique de l'institutionnalisation de la justice juvénile en Côte d'Ivoire.

L'origine remonte à l'Ordonnance française du 02 Février 1945, qui posait le principe de l'irresponsabilité pénale des mineurs et la primauté de l'éducation. Toutefois, sa mise en œuvre coloniale fut limitée : un simple quartier spécial fut affecté aux mineurs au sein de la prison civile du Plateau d'Abidjan (actuel Palais de Justice). Cette proximité physique avec le milieu pénitentiaire a immédiatement établi un lien paradoxal entre éducation et incarcération.

En 1980, lors du transfert de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) vers la commune de Yopougon, les autorités ivoiriennes ont aménagé un bâtiment dans l'enceinte de la MACA pour accueillir les mineurs placés sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP). C'est ainsi qu'est né le Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan. Malgré cette tentative de différenciation, cette localisation au cœur de l'établissement pénitentiaire a durablement exposé les mineurs à la contamination pénale.

Le COM d'Abidjan a fonctionné pendant 35 ans sans fondement juridique solide. Ce n'est qu'en décembre 2015 que le Centre a été formellement institué par l'arrêté ministériel n° 642/MJDHLP/CAB portant organisation et fonctionnement de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJJE).

Cependant, l'institution a continué de faire face à un problème structurel majeur lié au manque de locaux :

- Seuls les mineurs placés sous OGP étaient installés au COM.
- Les mineurs placés sous Mandat de Dépôt (MD), malgré leur statut de mineurs, continuaient d'être incarcérés dans les bâtiments A, B et C de la MACA, au contact direct des détenus adultes. Ces derniers étaient néanmoins pris en compte dans les statistiques du COM.

La délocalisation des mineurs sous OGP vers Bingerville a été la réponse décisive à ce dysfonctionnement historique. Ce transfert a permis d'atteindre un double objectif :

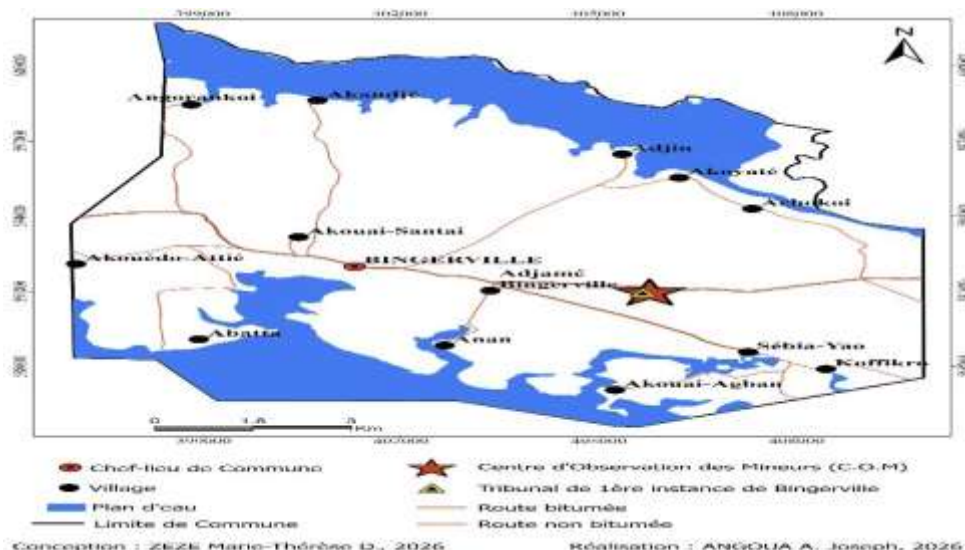
- Offrir un cadre neuf et éducatif ;
- Utiliser le bâtiment du COM de la MACA, désormais vacant, pour y loger les mineurs sous MD, assurant ainsi la séparation physique totale de tous les mineurs avec la population adulte incarcérée.

Carte n°1 : présentation géographique du COM d'Abidjan avant la délocalisation



Sources : nos données de terrain COM d'Abidjan (MACA¹), Décembre 2019

Carte n°2 : présentation géographique du COM de Bingerville après la délocalisation



Sources : nos données de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

1.2. Description de la zone d'étude (Bingerville) : une cité à vocation éducative

Ancienne capitale de la Côte d'Ivoire (1900-1934), la commune de Bingerville est située à 18 km à l'Est d'Abidjan, et s'étend sur environ 305 km². Longtemps perçue comme une cité satellite, elle connaît aujourd'hui une croissance démographique exponentielle (A. Coulibaly et A. G.Adiko, 2024), sa population étant passée de 91 319 habitants en 2014 à 204 656 en 2021 (RGPH, 2021). Cette progression s'explique par une forte pression foncière et une migration résidentielle issue d'Abidjan, faisant de Bingerville une zone de transition entre l'urbanisation dense et la périphérie résidentielle (A.M.D.Koffi, 2022). Sur le plan sanitaire, la présence d'un

¹ Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), dont l'appellation est aujourd'hui Pôle Pénal d'Abidjan (PPA) au sein de laquelle se trouvait le Centre d'Observation des Mineurs de 1980 à 2024.

Hôpital Général, d'un hôpital psychiatrique de renom et de l'Hôpital Mère-Enfant constitue un maillage infrastructurel important pour la prise en charge des populations. Bingerville se distingue particulièrement par sa vocation historique d'excellence scolaire. Elle abrite des institutions de référence (Lycée Garçons, Lycée Jeunes Filles Mamie Fétai, École des Arts Appliqués, Eole Militaire et Préparation Technique, etc.), ce qui lui confère une atmosphère propice aux activités pédagogiques, y compris pour la construction d'un centre resocialisant tel que le Centre d'Observation des Mineurs (COM). Conformément à l'arrêté n°642 du 29 décembre 2015 qui stipule que, les Centres d'Observation des Mineurs doivent être localisés hors de l'enceinte des maisons d'arrêt, le nouveau COM a été érigé à proximité du Palais de Justice de Bingerville. Ce choix géographique répond à une volonté de rupture épistémologique et pratique : - Sur le plan spatial : quitter l'environnement saturé et stigmatisant de la MACA pour un cadre rénové, aéré et différencié. - Sur le plan institutionnel : rapprocher le lieu de prise en charge du tribunal pour une meilleure coordination judiciaire.

Par ailleurs, le dispositif des visites familiales est établi selon un calendrier bien précis (du lundi au vendredi de 11h à 12h, et les weekends de 10h à 12h), l'accès aux mineurs reste soumis à une procédure administrative rigoureuse. L'obtention préalable d'un « billet d'autorisation » est obligatoire. Ce billet doit être retiré soit à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ), soit dans les services du SPJ des tribunaux du District d'Abidjan. Ce dispositif, couplé à l'éloignement géographique de Bingerville pour les familles résidant dans les communes populaires (Abobo, Yopougon), introduit des variables de coût et de temps qui complexifient le maintien du lien familial.

Concernant le fonctionnement de l'institution, le COM déploie une stratégie d'encadrement multidimensionnelle pour accompagner le mineur durant sa période d'observation. La prise en charge repose sur deux axes complémentaires à savoir la psychothérapie² et l'ergothérapie³.

Un personnel pluridisciplinaire de 48 agents assure une assistance constante et un suivi de proximité :

- Sécurité : 16 agents pénitentiaires.
- Travail social : 04 assistants sociaux.
- Éducation et formation : 08 maîtres d'éducation surveillée ; Personnel détaché de l'Éducation Nationale 09 ; Educateurs permanents 05.

² Un accompagnement théorique fondé sur l'écoute active, visant à identifier et lever les blocages psychologiques entravant la rééducation

³ Un apprentissage pratique via des ateliers professionnels, conçu pour favoriser l'autonomie et l'insertion future du mineur.

- Soutient et logistiques : Educateur sportif : 01 ; Contractuels : 03 ; bibliothécaire 01.

Enfin, le mineur en observation bénéficie de conditions de vies adaptées incluant des activités de loisirs et un régime spécifique pour l'alimentation, le couchage et l'habillement. Cette prise en charge est renforcée par l'intervention de plusieurs ONG partenaires qui apportent un soutien multisectoriel : alimentaire, médical, psychosocial, éducatif et spirituel.

1.2.1. Configuration du COM de Bingerville

Le COM de Bingerville est construit à lui seul sur un terrain de 3 hectares. Le centre a une capacité d'accueil de 70 places dont 60 pour les garçons et 10 pour les filles. Le nombre le plus élevé d'accueil de mineurs depuis son ouverture en deux ans est de 58 mineurs en Juillet 2025. Le tableau suivant synthétise les données techniques et statistiques de l'établissement.

Tableau 1 : Fiche d'Identité du COM de Bingerville

Caractéristique	Détails
Superficie du site	3 hectares
Capacité d'accueil totale	70 places
Répartition par genre	60 Garçons / 10 Filles
Record d'affluence	58 mineurs (Juillet 2025)
Nombre de bâtiments	08 grands bâtiments

Sources : nos données de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

L'établissement comprend au total huit (08) grands bâtiments répartis dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Configuration des infrastructures (08 Bâtiments) du COM de Bingerville

Bâtiment	Composition & Capacité	Détails des Locaux / Équipements
1. Administratif	14 Bureaux, 2 Salles d'attente, 1 Salle de réunion	<i>Bureaux</i> : Direction, Sous-Direction, Educateurs, Agents de sécurité, Gestionnaire de stock, Secrétariat, Comptabilité.
2. Bibliothèque & Informatique	2 Salles spécialisées	<i>Bibliothèque</i> : 1 salle avec bibliothécaire. <i>Informatique</i> : 5 ordinateurs (4 fonctionnels, 1 en panne).
3. Infirmerie	6 Bureaux + 1 Pharmacie	Espace de soins et suivi médical des mineurs.
4. Dortoirs Hommes	2 Compartiments distincts	<i>Educateurs</i> : 2 dortoirs, 1 salle d'isolement, 1 salle de rangement. <i>Mineurs</i> : 6 dortoirs (10 lits/dortoir, placard, salle de jeux à l'intérieur de chaque dortoir).

Bâtiment	Composition & Capacité	Détails des Locaux / Équipements
5. Dortoirs Femmes	5 Compartiments (éducatrices & mineures)	<i>Éducatrices</i> : 2 salles. <i>Hébergement</i> : 1 dortoir fille-mère (grossesse), 1 dortoir mineures (10 lits), 1 salle de rangement.
6. Ateliers de Formation	Espaces techniques & Agropastoral	Peinture (Beaux-Arts), Coiffure mixte, Menuiserie, Plomberie, Couture. <i>Extérieur</i> : Élevage (lapins, poulets) et Maraîcher.
7. Cuisine & Réfectoire	Zone de vie et stockage	2 chambres avec toilettes pour les cuisinières, 1 chambre froide pour les vivres.
8. Cultes	2 Espaces religieux	<i>Église</i> : 1 salle + 2 toilettes. <i>Mosquée</i> : 1 salle + 2 toilettes.

Sources : nos données de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

1.2.2. Inventaire des Biens de l'Institution.

- Mobilier de Bureau

Tableau 3 : Inventaire du mobilier de Bureau du COM de Bingerville

Désignation	Caractéristiques	Quantité
Tables bureaux	Longueur 1,60 m x Largeur 80 cm	20
Fauteuils	(Direction / Personnel)	26
Chaises	Visiteurs	46
Meubles de rangement	Pour l'ensemble du COM	54

Sources : nos données de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

- Équipements Informatiques et Bureautique

- Ordinateurs de bureau : 13 unités
- Imprimantes : 4 unités
- Photocopieuse : 1 unité (haute capacité)

- Installations Techniques et Confort

- Climatiseurs : 30 unités (réparties dans l'institution)
- Groupe électrogène : 1 unité (secours électrique)
- Forage à eau : 1 installation (dessert l'institution et le tribunal)

Au regard de tout ce qui précède, l'analyse spatiale relève une volonté de réinsertion par le bien-être et l'apprentissage à travers des ateliers variés (coiffure, peinture, plomberie, menuiserie, agropastoral etc.). De même, la présence d'une salle de jeux dans chaque dortoir des mineurs, ainsi que la prise en compte spécifique des "filles-mères" ou filles enceintes est une donnée importante qui montre l'adaptation du centre aux profils vulnérables. L'on comprend de ce fait que le centre offre un environnement aéré, propice à la réhabilitation. Cependant, le choix de ce site pour cette étude, est principalement axé sur l'optimisation de la prise en charge éducative de l'institution.

1.3. Echantillonnage de l'enquête

Afin d'appréhender la réalité du Centre d'Observation des Mineurs (COM) de Bingerville sous plusieurs angles, l'étude s'appuie sur une méthodologie mixte. Elle croise des données quantifiables et des analyses qualitatives issues de trois catégories d'acteurs : les mineurs, le personnel d'encadrement et les parents.

1.3.1. Echantillon quantitatif : échantillon aléatoire simple

Le volet quantitatif vise à dégager des tendances statistiques significatives quant aux perceptions des pensionnaires. Pour ce faire, un échantillon de 80 mineurs a été constitué selon la technique de l'échantillonnage aléatoire simple. L'administration d'un questionnaire structuré a permis de mesurer plusieurs indicateurs clés : l'engagement et le ressenti lors des ateliers d'ergothérapie, l'évaluation de la qualité du cadre de vie, ainsi que la nature des interactions avec le personnel éducatif. Une attention particulière a été portée à la fréquence des visites familiales, indicateur crucial pour évaluer l'impact de la délocalisation sur le maintien des liens primaires. Le logiciel Sphinx a servi de support au traitement des données. Il assure l'homogénéité de la saisie et produit des tableaux croisés dynamiques propices à une analyse corrélative des variables.

1.3.2. Volet Qualitatif : Échantillonnage par saturation et de convenance

L'enquête qualitative, repose sur des entretiens individuels approfondis dont la taille a été déterminée par le principe de saturation théorique (moment où les nouvelles données n'apportent plus d'éléments inédits à l'analyse). La représentativité sociologique a été privilégiée à travers un échantillonnage de convenance, permettant d'interroger 10 membres du personnel (éducateurs, assistants sociaux, etc.) du COM et 12 parents de mineurs. Cette approche vise à recueillir des données discursives sur le fonctionnement institutionnel, les pratiques professionnelles d'encadrement et le vécu des familles face au placement de leurs enfants.

Tableau 4 : Récapitulatif de l'échantillon total de l'étude (N=102)

Populations cibles	Taille de l'échantillon	Méthode d'enquête
Mineurs	80	Questionnaire (Quantitatif)
Personnel du COM	10	Entretien (Qualitatif)
Parents	12	Entretien (Qualitatif)
TOTAL	102	

Sources : Nos données de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

Ainsi, pour garantir la représentativité sociologique des résultats, le choix a porté sur un échantillonnage mixte totalisant 102 enquêtés, répartis entre un sondage quantitatif auprès de 80 adolescents et des entretiens qualitatifs approfondis avec les encadreurs (10) et les parents (12).

1.4. Outils de collecte et d'analyse des données

Pour tester notre hypothèse selon laquelle le cadre matériel est une condition nécessaire mais non suffisante à la resocialisation, nous avons opté pour une triangulation méthodologique. Notamment l'étude documentaire, l'observation directe et l'entretien semi directif. Ce choix permet de confronter le discours institutionnel (le "dire") aux pratiques et émotions des acteurs (le "faire" et le "ressentir").

1.4.1. L'étude documentaire : L'analyse du cadre prescrit

Cette phase préliminaire vise à identifier le glissement paradigmatique de la prise en charge des mineurs. Comme le souligne J.Dinet et J-M.Passerault (2004), la recherche documentaire permet d'identifier et de localiser des ressources informationnelles déjà traitées. Dans cette étude, elle a une fonction analytique précise : saisir la rupture entre le modèle carcéral répressif et le nouveau modèle éducatif du COM de Bingerville. A travers un examen du corpus juridique (textes de lois, ordonnances) et administratif (rapports d'activité, statistiques de réinsertion), cet outil a servi à circonscrire les "écarts" entre les intentions de l'État et la réalité du terrain. Ce croisement bibliographique a permis de situer notre problématique dans le prolongement des débats actuels sur la justice des mineurs, tout en justifiant la pertinence d'une analyse centrée sur l'efficacité du nouveau cadre institutionnel.

1.4.2. L'observation directe : le climat social (du confort matériel à la détresse affective)

L'observation a été privilégiée pour saisir l'informel et les “silences” des discours officiels sur une période de huit mois (allant de Juin 2025 à Janvier 2026). Dès l'abord extérieur, l'absence d'enseigne signale une volonté institutionnelle de protection et d'anonymat. À l'intérieur, notre grille d'observation s'est focalisée sur les interactions microsociales (repas, appels téléphoniques, jours de visite). C'est ici qu'apparaît le paradoxe central de notre étude : un décalage synchrone entre le bien-être matériel et la précarité affective. Malgré l'accès aux loisirs et au confort, la "nostalgie du foyer" se manifeste par des épisodes de détresse (pleurs des enfants) que le cadre physique ne parvient pas à apaiser. Nous avons observé une impuissance éducative paradoxale, face au refus de certains parents de communiquer — signe d'un épuisement du lien — les éducateurs se voient contraints de négocier l'affection parentale pour stabiliser le climat émotionnel du centre.

Enfin, l'observation a révélé une fragilité structurelle qui se traduit par l'absence de budget de maintenance. En effet, l'altération précoce des équipements, faute d'entretien, laisse présager un risque de dégradation du paradigme éducatif vers une obsolescence matérielle, menaçant à terme la qualité de la prise en charge. Les images suivantes illustrent cette observation critique.

Images1 : ampoules des locaux défectueux (dont le modèle est indisponible dans le pays). Signes précoces d'altération matérielle : un indicateur des limites de la pérennité institutionnelle, lié à l'absence de budget d'entretien et de maintenance.



Sources : notre prise de vue, COM de Bingerville, Janvier 2026.

Images 2 : forage dysfonctionnel (une fois en marche survient un jaillissement des fuites, sachant qu'il existe des branchements électriques aux abords). Signes précoces d'altération

matérielle : un indicateur des limites de la pérennité institutionnelle, lié à l'absence de budget d'entretien et de maintenance



Sources : notre prise de vue, COM de Bingerville, Janvier 2026.

1.4.3. L'entretien semi-directif : La parole des acteurs

La structuration des entretiens a été menée autour de quatre pôles stratégiques pour comprendre les freins à l'efficacité de la resocialisation :

- *Le pôle décisionnel (Direction du COM et Juge des enfants)* : ils fournissent la vision macro-institutionnelle. L'entretien a permis de mesurer l'intention de rupture avec l'ancien système ; ainsi que les enjeux et les défis internes post-délocalisation.
- *Le pôle socialisant et/ou de Médiation (Le personnel d'encadrement)* : étant à l'interface entre le centre et les adolescents, leur parole révèle les limites opérationnelles. L'impuissance éducative face à la démission des familles.
- *Le pôle de socialisation primaire (La famille)* : est apparu indispensable pour évaluer le maintien du lien de filiation. L'objectif est de lever le voile sur la "fatigue parentale". L'entretien permet d'accéder aux motifs réels du désengagement (coût du transport, sentiment d'échec, stigmatisation) qui se cachent derrière les "excuses" fournies au téléphone.
- *Le pôle bénéficiaire (Les mineurs)* : au cœur du dispositif, leurs déclarations permettent de mesurer la valence du lien social et de vérifier si le bien-être matériel se traduit par une réelle projection de réinsertion.

Les entretiens ont été menés sur l'éthique du volontariat des enquêtés. Chaque entretien a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique, permettant d'extraire des verbatims qui illustrent la tension entre le confort structurel, les faiblesses de la déontologie professionnelle et la souffrance du lien social.

Par conséquent, la force de cette triangulation (documentation, observation, entretien) réside dans sa capacité à saisir le fait social dans sa globalité. En croisant le cadre prescrit par

l'institution, le climat observé sur le terrain et le vécu subjectif des acteurs, nous sortons d'une évaluation purement matérielle pour entrer dans une analyse de la qualité du lien social. Sur la base de cette méthodologie, nous sommes en mesure d'interroger la compatibilité entre les dispositifs institutionnels et les limites structurelles de la réinsertion sociale des mineurs. Les résultats qui suivent mettront en lumière ce paradoxe, en donnant la parole à ceux qui habitent, animent et entourent le Centre d'Observation des Mineurs de Bingerville.

2. Résultats

Les résultats de l'étude sont polarisés autour de trois principaux axes suivants :

- Dispositifs de resocialisation au COM de Bingerville : de la condition nécessaire à l'expérience vécue ;
- Perception du cadre institutionnel par les mineurs et par le personnel d'encadrement ;
- Défis structurels et pratiques post-délocalisation.

2.1. Dispositifs de resocialisation au COM de Bingerville : de la condition nécessaire à l'expérience vécue

Cette section met en exergue la conformité des dispositifs mis en œuvre au nouveau Centre d'Observation des Mineurs (COM) de Bingerville avec les standards théoriques de la justice restauratrice. Elle permet de mesurer la pertinence opérationnelle des programmes au regard de l'objectif de réinsertion.

2.1.1. Conformité des dispositifs éducatifs aux standards de la justice juvénile

Avant d'examiner les outils institutionnels, il convient de définir la resocialisation comme un processus complexe de réapprentissage social. Au COM de Bingerville, ce processus s'articule autour des principes de la justice restauratrice qui, par opposition à une justice purement punitive, ambitionne de restaurer le lien entre l'individu et la communauté.

La resocialisation en milieu protégé ne saurait se réduire à une simple période de rétention. Elle s'entend comme un processus de reconstruction identitaire et de réincorporation des normes sociales dominantes. Pour le mineur en conflit avec la loi, l'enjeu est de transiter d'une identité "disqualifiée" vers une identité de citoyen en devenir. À cet effet, ce processus repose sur deux piliers fondamentaux :

- L'acquisition de compétences (savoir-faire) par le biais de l'apprentissage technique et scolaire ;
- La restauration du lien (savoir-être) à travers la médiation et la responsabilisation face à l'acte commis.

C'est précisément à ce niveau que la justice restauratrice s'opérationnalise. En effet, cette approche cherche à restaurer la capacité de l'individu à interagir en harmonie avec son environnement (famille, cité, État).

Dès lors, l'observation du terrain montre que les mineurs bénéficient, dès leur admission au COM, d'une prise en charge garantissant leurs droits fondamentaux (alimentation, hygiène, santé), conformément aux standards internationaux de la justice juvénile. Cette mutation qualitative est confirmée par la sous-directrice du centre, qui souligne une rupture nette avec l'ancien modèle de la MACA. Selon elle, la prise en charge ne se limite plus à la simple garde, mais s'étend au bien-être physique et psychique des mineurs : « Les enfants ici sont nourris par des cuisiniers contrairement à la MACA où c'étaient les prisonniers adultes qui préparaient et la nourriture n'était pas bonne les enfants s'en plaignaient, alors qu'ici ils ont un menu varié et ils ont même droit aux goûters ».

Au-delà de l'amélioration des conditions de vie, c'est la prévoyance de loisirs (salles de jeu, télévision, bibliothèque, informatique ...) et surtout l'autonomie et la réforme de l'encadrement qui marquent ce nouveau standard. La sous-directrice précise que l'autonomie de gestion du centre permet désormais d'assurer une « permanence éducative » où les équipes dorment sur place, garantissant ainsi un suivi humain continu, de jour comme de nuit. A cet effet "elle" affirme : « Nous sommes indépendants ici, on rend compte uniquement à la direction (DPJF)⁴. La différence ici il y a des permanences éducatives : quand une équipe monte elle a 48heures pour faire une permanence éducative. Les éducateurs dorment maintenant au centre en plus des agents de sécurité ».

Ainsi, en stabilisant le microsysteme (le corps, la faim, le sommeil), le centre prévoit agir sur le reste de la vie de l'adolescent.

2.1.2. Pertinence opérationnelle des programmes de réinsertion

L'efficacité de la resocialisation au COM de Bingerville repose sur une offre éducative pensée pour la réintégration socio-économique immédiate du mineur. Les ateliers (couture, coiffure mixte, menuiserie, plomberie, activités agricoles, etc.) ne sont plus perçus comme de simples occupations quotidiennes, mais comme des vecteurs de reconstruction du capital technique. En offrant des formations en phase avec les besoins du marché informel et formel ivoirien, le centre tente de briser le cycle de la « disqualification sociale ».

⁴ Direction de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse

L'atelier devient alors un espace transitionnel où le mineur abandonne son statut de « déviant » pour endosser celui d'apprenti ou d'apprenant. Cette mutation est soutenue par une approche pédagogique qui valorise l'effort et la création, redonnant ainsi au jeune une utilité sociale souvent perdue. L'objectif est donc de montrer que les ateliers ne sont pas juste des passe-temps, mais des outils de reconstruction du capital social.

Toutefois, cette ingénierie de la réinsertion, aussi moderne soit-elle, se heurte à une réalité complexe : celle de son appropriation par les acteurs eux-mêmes. De fait, si l'arsenal pédagogique et technique du COM de Bingerville témoigne d'une volonté institutionnelle de modernisation, l'efficacité réelle de ces dispositifs ne peut s'apprécier qu'à l'aune de la subjectivité des acteurs. Entre le projet de l'administration et l'expérience vécue par le mineur, un décalage s'opère : celui de la perception du cadre institutionnel.

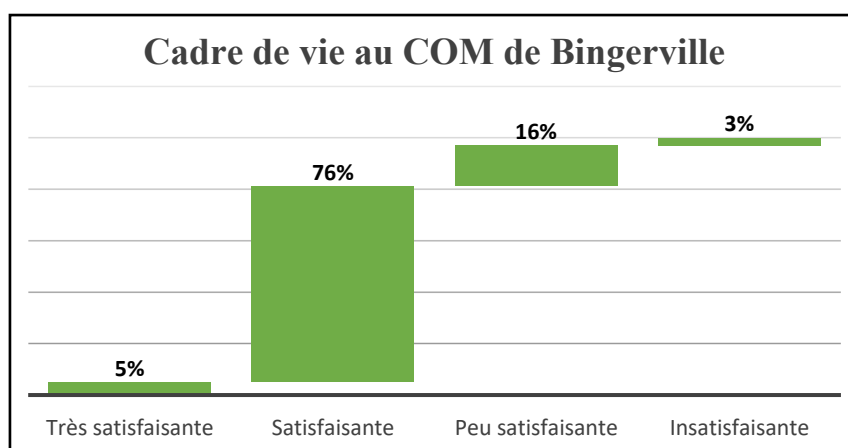
2.2. Perception du cadre institutionnel par les mineurs et par le personnel d'encadrement

Cette section de l'étude fait allusion à la dimension subjective des programmes de resocialisation, en mesurant l'appropriation des dispositifs par les mineurs et la faisabilité perçue par le personnel encadrant. En effet, l'analyse de la perception est le révélateur du décalage entre la norme institutionnelle (ce que le centre veut être) et la réalité vécue (ce que les acteurs ressentent). Pour comprendre cette dynamique, il convient de mobiliser le concept d'« institution totale » développé par E. Goffman (1961). Selon l'auteur, ces espaces de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, mènent une vie recluse, produisent inévitablement une rupture avec le monde extérieur.

2.2.1. Perception des mineurs : vécu, appropriation et rupture identitaire

L'analyse du vécu des mineurs permettra de déterminer si le nouveau COM est perçu comme un lieu de punition ou de transformation. Le graphique suivant met en évidence l'appréciation du cadre de vie.

Graphique 1 : appréciation du séjour global au COM de Bingerville par les mineurs



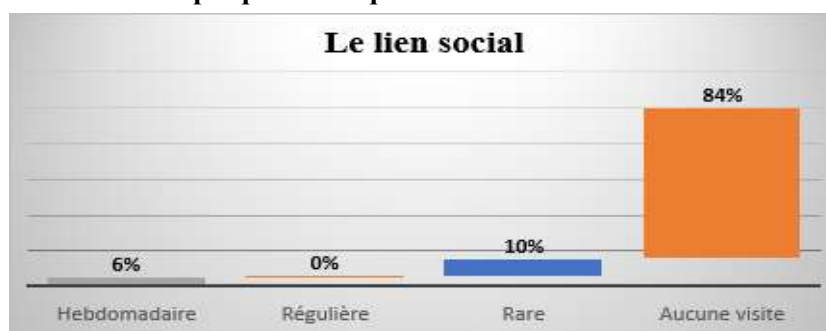
Sources : notre enquête de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

Le Graphique 1 met en lumière un paradoxe institutionnel : 81 % des mineurs expriment une satisfaction globale à l'égard de leur cadre de vie. Ce chiffre élevé suggère que la modernité des infrastructures du COM de Bingerville opère une forme de “confort institutionnel” qui atténue, de prime abord, la violence symbolique du placement. En effet, pour la majorité de ces adolescents, la contrainte n'est pas synonyme d'oppression mais de protection affective. Comme le souligne L.M. (15 ans) : « Ici je me sens en sécurité... à la maison il n'y a personne pour me regarder. » Ce constat révèle une adhésion consentie au cadre de vie, ce que nous pourrions qualifier de « confort institutionnel ». Cette modernité agit comme un levier de stabilisation. En offrant un environnement digne et sécurisant, l'institution réduit les poches de résistance immédiates.

Toutefois, 19 % des mineurs (soit près d'un sur cinq) perçoivent ce cadre comme une agression contre leur identité profonde. Les propos de O.S 15 ans étayent ce fait : « on s'amuse bien avec les éducateurs par contre ils nous font travailler beaucoup. Quand on dit on est fatigué on nous oblige à travailler (corvée). Et puis je n'aime pas quand les éducateurs me suivent même quand je vais aux toilettes comme si j'allais m'échapper. Alors qu'ici il est impossible de s'échapper ». L'analyse de ce rejet révèle deux points de rupture : - La discipline par le corps : l'obligation de travailler malgré la fatigue (« on nous oblige à travailler ») montre que le COM reste ancré dans une logique de redressement par l'effort physique. La « corvée » n'est pas qu'une tâche, c'est un outil de soumission qui rappelle au mineur son statut de sujet reclus. - L'invasion de l'intimité : le témoignage de O.S. (15 ans) sur la surveillance jusque dans les toilettes illustre parfaitement la « mort civile » décrite par E. Goffman. Dans cette « institution totale », “le jardin secret” du mineur est annexé par l'administration. Cette surveillance devient « absurde

» aux yeux du jeune qui, conscient de l'étanchéité du centre (« impossible de s'échapper »), vit ce flicage comme une atteinte gratuite à sa dignité.

Graphique 2 : fréquence des visites familiales



Sources : notre enquête de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

Le graphique 2 révèle une rupture du lien social de sorte que 84 % des mineurs évoluent dans un isolement relationnel total. Ces derniers ne reçoivent quasiment aucune visite de leurs parents biologiques. Ce chiffre traduit une réalité complexe où l'éloignement géographique de certains mineurs venant de l'intérieur du pays ou de la sous-région se double d'une stratégie de fuite et/ou de résignation parentale. Le cas de Z.I. 14 ans orpailleur illégal, illustre la figure du mineur dont le parcours migratoire s'arrête brutalement au COM :

j'ai voulu faire comme mes camarades venant du Burkina qui vont au Mali, en Guinée... pour chercher du travail et rapporter de l'argent en famille. Donc je suis monté dans camion avec convoyeur pour arriver à Soubré, mon grand frère m'a récupéré je travaille avec lui dans l'orpaillage, un jour les policiers m'ont attrapé pour m'envoyer ici. J'ai appris ici les conséquences de l'orpaillage je vais changer de travail pour faire soudure avec un autre de mes grands frères au Burkina. Personne ne sait que je suis ici. Quand j'appelle mes parents ça ne passe pas (il pleure). Je veux retourner en famille, la nuit quand je regarde le plafond je pleure je veux voir ma maman.

L'analyse du cas de ce mineur révèle le paradoxe de la prise en charge au COM de Bingerville. Si l'institution réussit à transformer l'imaginaire professionnel du mineur — passant de l'orpaillage à la soudure — elle se heurte à l'impuissance de la reconstruction du lien familial. L'absence de répondant, motivée par la crainte des poursuites judiciaires chez les parents complices, transforme le centre en un lieu de rétention par défaut. Le mineur n'est plus seulement en resocialisation, il est en attente d'une famille qui, par peur de la loi, préfère rester dans l'ombre, condamnant l'enfant à une solitude que le confort du centre ne saurait apaiser. Dès lors, l'institution opère une “violence symbolique” involontaire : elle rééduque le travailleur, mais elle isole l'enfant. La rupture est consommée par l'impossibilité technique du contact, transformant le séjour en une attente anxieuse.

Dans un autre ordre A.P. 13 ans confie : « mes parents ne viennent pas me rendre visite depuis cinq mois que je suis ici (mine de tristesse). Pourtant je les appelle on cause bien, ils me font des promesses de m'envoyer des vêtements mais je ne vois rien... »

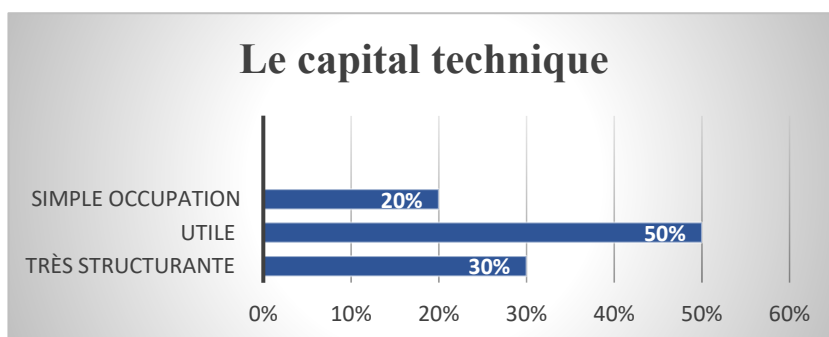
La confrontation des promesses non tenues de ses parents, introduit la notion de désengagement affectif. Ce n'est plus seulement la distance qui fait obstacle, mais une forme de démission parentale déguisée. Le placement n'est pas vécu comme une étape de rééducation, mais comme une rupture définitive. Le COM devient une "solution de décharge" où le parent, souvent démuni financièrement ou dépassé éducativement, délègue totalement sa fonction à l'État.

Cette atrophie du lien social est confirmée par les praticiens de l'encadrement. Une éducatrice (S.N.) déplore cette démission parentale généralisée :

l'éloignement peut être une raison, vu que les parents arrivent en retard, or après l'heure de visite les mineurs ne reçoivent plus. Mais ce n'est pas insurmontable. Les parents sont récalcitrants. C'est comme "un débarras" pour eux. Ils ne souhaitent pas venir on est obligé de les menacer parfois. Sans répondant l'enfant ne peut être libéré il est obligé de passer plus de temps au centre jusqu'à ce que les services de la protection ou le consulat retrouve la famille.

Il transparaît un paradoxe frappant où l'institution doit utiliser la "menace" (poursuites judiciaires, amendes ou rappels à la loi) pour forcer un parent à exercer son rôle affectif. Cette contrainte montre que le lien primaire est si dégradé que seule la peur de la sanction pénale peut encore mobiliser certains parents. Par conséquent, l'institution bien qu'ayant réussi l'exploit de stabiliser le mineur par un cadre moderne et par la projection de celui-ci dans un avenir professionnel, elle reste impuissante face à la cause profonde, à savoir la désaffiliation sociale. Le centre forme des travailleurs, mais il fabrique, malgré lui, des solitaires. De ce fait, la resocialisation est vécue comme une attente plutôt que comme un parcours.

Graphique 3 : Sentiment d'utilité des ateliers de formation



Sources : notre enquête de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

Le Graphique 3 témoigne d'une adhésion massive des mineurs au projet pédagogique de l'institution. Avec un cumul de 80 % d'avis positifs, les ateliers de formation sont perçus comme

un véritable capital de conversion. Pour une large majorité, l'atelier permet de substituer une identité de "délinquant" par une identité de "travailleur en devenir". Le témoignage de C.O. (16 ans) illustre ce basculement :

j'aime la menuiserie ici. Moi-même je voulais faire menuiserie mais mon grand frère avec qui je vivais m'obligeais à faire la maçonnerie que je n'aime pas, c'est pourquoi j'ai quitté la maison pour aller vivre dans la rue en attendant, c'est dans ça j'ai volé portable et puis on m'a envoyé ici... C'est la menuiserie que je veux faire à ma sortie.

Dans ce contexte, le délit apparaît presque comme un "accident de parcours" dans une quête de vocation contrariée. L'institution réussit donc sa mission de restauration narcissique en offrant au mineur le cadre technique qu'il recherchait.

Toutefois, la minorité jugeant l'atelier comme une « simple occupation » (20 %) révèle une lucidité poignante. Pour ces mineurs, souvent déjà insérés dans l'économie informelle de survie comme Y.F. (17 ans) : « moi les ateliers ici c'est pour mon propre développement personnel. Je me prends en charge depuis tout petit, je suis apprenti de gros camion, on voyage dans la sous-région pour livrer les marchandises ». La formation est perçue comme un luxe déconnecté de leur réalité immédiate. Ils ont compris que sans "répondant" familial (le déficit de 84 % identifié au Graphique 2), le savoir-faire acquis restera un capital théorique.

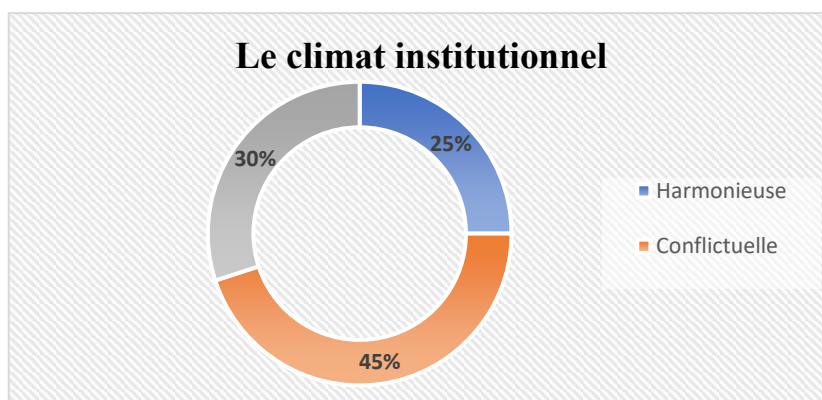
Bien que la formation soit validée, sa mise en œuvre post-carcérale se heurte à un triple verrou que l'institution ne parvient pas encore à lever :

- *L'obsolescence du capital matériel* : le sentiment d'utilité élevé se heurte à l'absence de kits d'installation. Sans appui financier pour l'achat de l'outillage de base, la compétence technique devient un savoir-faire latent. Le mineur possède la "main", mais n'a pas l'outil.
- *Le déficit de "crédibilité relationnelle"* : dans l'artisanat local, la confiance est la monnaie d'échange. Le mineur sortant du COM de Bingerville privé de médiation familiale pour attester de sa moralité subit un double stigmate : celui de son passé judiciaire et celui de son isolement social.
- *La concurrence de l'économie de la "liquidité immédiate"* : face à l'investissement temporel que demande un métier artisanal (menuiserie, soudure), la tentation du retour à l'informel précaire (orpaillage, petits trafics) est constante. Sans un entourage pour soutenir cette transition, le risque de récurrence économique s'avère maximal.

En somme, le capital technique accumulé au COM de Bingerville agit comme une promesse fragile. Sans une passerelle solide vers l'emploi et sans le socle familial identifié comme

manquant (Graphique 2), la formation professionnelle risque de ne rester qu'une parenthèse enchantée dans un parcours d'errance.

Graphique 4 : nature de la relation mineurs-éducateurs au COM de Bingerville



Sources : notre enquête de terrain, COM de Bingerville, Janvier 2026

Au regard du graphique 4, il transparaît un climat non-harmonieux de 75% au COM de Bingerville. Contrairement à l'adhésion massive constatée pour les infrastructures et les ateliers, la dimension relationnelle révèle un espace de friction et des tensions systémiques, si bien que seulement 25 % des mineurs qualifient l'ambiance d'« harmonieuse ». En effet, près d'un mineur sur deux (45%) perçoit le climat comme « conflictuel ». Un tiers des mineurs (30%) adopte un rapport « distancié ou neutre », revêtant ainsi une « désaffiliation défensive », de sorte qu'une partie des jeunes choisit l'effacement. Ils sont physiquement présents, profitent du confort, mais refusent l'investissement émotionnel dans la vie du centre. Ce constat traduit une réalité de terrain où la promiscuité, le passé traumatique des pensionnaires et la rigueur de la discipline entrent en collision.

Le témoignage d'une mineure K.S. 16 ans, est ici édifiant sur la nature des tensions : « Les éducateurs nous insultent même quand on ne fait rien. [...] Ils vont rentrer "en bas en bas" devant tout le monde pour insulter tes parents. Je n'aime pas quand ils insultent nos parents et puis quand tu touches un meuble ils disent que ce n'est pas tes parents qui ont payé et qu'on n'est pas chez nous ! ». Ces propos révèlent deux mécanismes de brusquerie institutionnelle

- L'attaque du lien sacré : dans un contexte où 84 % des mineurs souffrent déjà d'un abandon familial (Graphique 2), l'insulte visant les parents est vécue comme une agression identitaire. C'est une double peine : alors que le mineur est déjà distancié de sa famille, il éprouve une humiliation à l'égard de ce qu'il a de plus sacré.
- Le rappel de la précarité : en rappelant au mineur que le confort matériel du centre (cf. Graphique 1) n'est pas le sien (« ce n'est pas tes parents qui ont payé »), le centre se transforme en un lieu qui lui rappelle sans cesse sa pauvreté et son exclusion sociale.

Conséquemment, le mineur devient un individu que l'on soigne et que l'on forme, mais que l'on ne parvient pas encore à reconnecter dignement à la trame du corps social.

2.2.2. Perception du personnel éducatif : faisabilité, contraintes et efficacité

Après avoir entendu les mineurs, il est impératif de confronter leur vision à celle de ceux qui "font" l'institution : les éducateurs. L'analyse des perceptions du personnel encadrant met en lumière les contraintes opérationnelles susceptibles d'affaiblir la prise en charge des mineurs.

De prime abord, le passage d'un système répressif à un système protecteur ne s'est pas fait sans heurts. Le personnel exprime un profond sentiment de vulnérabilité réhaussé par la résilience face à des mineurs qu'ils jugent "caractériels" et "rusés". Un point de rupture apparaît concernant les moyens de discipline : « Cette affaire de droit fait qu'on n'a pas de moyens de coercition [...] les hommes c'est comme un troupeau, quand tu veux les surveiller chacun à son bâton. De plus quand il y a un souci, c'est le mineur qui est écouté d'abord et dont les propos sont plus pris en considération que ceux des éducateurs. La parole de l'éducateur n'a aucun poids. »

Cette métaphore du "troupeau" et du "bâton" est révélatrice d'une culture sécuritaire traditionnelle qui se sent étouffée par les nouvelles normes internationales des droits de l'enfant. Pour certains éducateurs, l'absence de châtiment physique est interprétée comme une faiblesse qui encourage le "conformisme" (le mineur fait semblant d'obéir) ou même l'insolence. De même, il y apparaît un sentiment d'insécurité des encadreurs face au contexte professionnel :

Vu la dangerosité, un éducateur pour un mineur ce n'est pas suffisant, c'est pourquoi quand ils bougent on les suit. Les enfants n'ont pas accès à tout l'espace, ils sont limités par mesure de sécurité afin d'éviter les évasions dont on en a déjà eu. La gestion de ces enfants demande beaucoup de professionnalisme, de vigilance. Il faut avoir permanemment le coup d'œil. Mais ils ne comprennent pas tout ça et sont réfractaires aux mesures éducatives.

Dans un autre ordre, un éducateur confi ceci :

les difficultés à notre niveau c'est surtout les bagarres à n'en point finir entre eux avec un nouveau fléau les abus sexuels (sodomie). En cas de dégénération on doit produire un rapport d'incident, parfois cela peut nous retomber là-dessus. On ne peut pas installer des caméras dans leur dortoir pour préserver leur intimité, leur droit.

Ce constat montre la transformation du travail éducatif en un travail de "surveillance obsessionnelle" ou encore une hantise de l'incident. L'éducateur devient un "guetteur", ce qui peut expliquer la distance ou la dureté verbale (insultes) analysées précédemment comme un mécanisme de défense préventif de même qu'un réflexe de survie professionnelle.

Par ailleurs, le fonctionnement du COM de Bingerville repose sur un personnel aux parcours hétérogènes. Ce mélange, censé être une force, génère en réalité des tensions identitaires qui impactent la prise en charge des mineurs. La sous-directrice pointe du doigt un problème de formation et d'adaptation : « La difficulté avec le personnel c'est avec les interministériels, ils n'ont jamais travaillé dans un tel centre, quand ils arrivent il y a un choc. Ils ne comprennent pas le degré de délinquance. »

Cette analyse montre que certains agents arrivent avec une vision théorique ou administrative de la jeunesse. Confrontés à la réalité de la délinquance (violence, rébellion, parcours lourds comme l'orpaillage, le syndicalisme ou même le crime), ils subissent un traumatisme professionnel. Ce « choc » induit soit une agressivité défensive, soit un repli sécuritaire dans la discipline pure, palliant ainsi une gestion complexe des rapports humains.

Le témoignage de l'inspecteur d'éducation met en lumière une faille institutionnelle : « moi je suis inspecteur d'éducation, je n'ai pas eu de formation typique [...] j'ai appris sur le tas. » Cela montre une improvisation professionnelle. On demande à des enseignants ou administratifs de gérer des profils criminels complexes sans leur donner les outils psychologiques nécessaires. Cette lacune transforme la patience en "endurance" physique et nerveuse.

Dans le même ordre, le témoignage de l'éducateur-directeur de projet met en lumière une frustration liée à la hiérarchie et à la tâche : « Moi je suis directeur de projet, j'ai été formé pour cela [...] on m'a donné des responsabilités auxquelles je dois me plier en tant qu'exécutant. Je ne suis pas à ma place ici. »

Il transparaît à travers ces propos un phénomène de déqualification perçue. Un agent qui estime que ses compétences sont sous-utilisées ou qu'il est réduit à un rôle de "gardien" (exécutant) développe un sentiment d'amertume. Par conséquent, un personnel qui a le sentiment de "ne pas être à sa place" ne peut pas s'investir pleinement dans la relation d'aide. Le manque d'épanouissement des encadreurs se répercute directement sur la qualité de la prise en charge des mineurs. Un autre éducateur l'exprime en ces termes :

l'obstacle le plus difficile c'est quand tu fais tout le travail et que la cible ne compte pas lâcher prise dans ce genre de cas on est désarmé [...]. On se surpasse sinon il y a certains des collègues qui ont piqué des crises...quand certains cas nous dépassent on fait appel à un psychologue...en même temps il y en a parmi ces enfants qui sont marqués. C'est douloureux mais c'est le constat. C'est une douleur, une grande déception.

Le sentiment final est souvent celui de l'amertume : « C'est douloureux mais c'est le constat. C'est une grande déception. » Ce "marquage" des mineurs par leur passé criminel semble, aux

yeux de certains agents, indélébile. Ce constat traduit le déterminisme social : l'idée que l'enfant est "perdu" d'avance parce qu'il a vécu trop longtemps "en marge des normes".

In fine, la confrontation des discours révèle une rupture de l'alliance éducative au sein du COM de Bingerville. Tandis que les mineurs subissent une asymétrie relationnelle vécue comme une humiliation symbolique, le personnel exprime une souffrance éthique née de la déqualification de ses compétences et d'un sentiment d'insécurité. Cette tension systémique cristallise une pathologie institutionnelle : le déficit de formation face aux profils complexes de la délinquance produit des réflexes de survie professionnelle agressifs (insultes, rappels de précarité) chez les encadrants. En retour, cette violence verbale cristallise la désaffiliation défensive des mineurs observée chez 30 % d'entre eux, et installe un climat majoritairement disharmonieux (75 %) où la conflictualité prédomine dans 45 % des cas (cf. graphique 4).

2.3. Défis structurels et pratiques post-délocalisation

Cette section vise à explorer l'opérationnalisation des défis institutionnels internes et ceux du maintien du lien familial et communautaire.

2.3.1. Défis institutionnels et opérationnels internes

Les données de terrain révèlent que le COM de Bingerville fonctionne dans un état de tension permanente entre l'idéal de réinsertion et la dureté des réalités opérationnelles. L'hétérogénéité générationnelle (faux mineurs), le déficit de personnel spécialisé (médical et technique), le manque d'informatisation des dossiers transforment cette "île de modernité" en un lieu où le personnel doit sans cesse user de stratégie entre autorité et protection, souvent au détriment d'un suivi post-COM quasi inexistant.

En effet, à travers la crise de l'autorité, les déclarations d'un agent de sécurité révèlent ceci : « Il faut repenser la socialisation de ces mineurs. Parmi eux il y a beaucoup qui ne sont pas vraiment de vrais mineurs conformément aux lois, ils ont plus de 22 ans... ces derniers sont réfractaires et ils influencent négativement les vrais mineurs qui eux sont à l'image d'enfants ». Par conséquent, l'on assiste à une rupture de l'homogénéité du groupe. Le projet éducatif est "pollué" par une culture carcérale adulte dans un espace conçu pour l'enfance. La présence de "faux mineurs" « *plus de 22 ans* » dénature la mission du centre. Cela crée une cohabitation intergénérationnelle toxique où les plus âgés "aguerris" influencent négativement les plus jeunes.

Ce déficit de contrôle est accentué par l'absence d'informatisation de l'appareil judiciaire et des dossiers au sein du centre. L'absence de traçabilité biométrique ou numérique (empreintes

digitales, base de données partagée) permet aux mineurs de développer des stratégies de contournement de l'identité. Comme le souligne une éducatrice : « Il n'y a pas de trace de passage des mineurs, pas d'empreinte digital. Le plus souvent c'est nous les éducateurs qui informons le juge d'un visage familier, d'un récidiviste, parce que l'enfant change son nom, il change le lieu et même son âge ».

Cette "invisibilité numérique" transforme le travail des éducateurs en une mission de reconnaissance faciale empirique, où la mémoire humaine doit pallier les carences techniques de l'État. Ce manque d'outils modernes de gestion des dossiers fragilise la continuité du suivi et favorise une récidive "anonyme", rendant l'institution vulnérable aux manipulations identitaires des usagers.

Un autre constat se penche sur la survie de l'institution par le dépassement des fonctions. Si bien qu'au niveau humain, l'on est encore dans la gestion de l'urgence et du manque. D'après le témoignage de la sous-directrice : « l'infirmerie est dotée en produits médicaux mais on n'a pas de médecin ni d'infirmier or les textes de lois disent que quand un enfant est placé, on a 72 heures pour faire sa visite médicale ». Toutefois, pour compenser cette carence, il se produit « une stratégie de survie institutionnelle » de la part du personnel notamment les assistants sociaux dont l'une nous en fait part de la manière suivante : « En tant qu'assistante sociale, on a une formation complète... Quand un médecin donne le protocole je fais la perfusion et les injections ». Ainsi, à défaut de moyens humains, le personnel use de stratégies d'adaptation. Dans un autre ordre, le besoin de formateur pour la formation des mineurs est plaidé par la sous-directrice en ces termes : « pour les formations des mineurs on a trouvé des bénévoles mais on souhaiterait avoir des expérimentés dans le domaine des différents ateliers de formation. Nous n'avons pas de guide dans ces domaines on est obligé de chercher des formateurs. Il nous faut des fonctionnaires affectés par l'Etat ; or il n'y a pas de budget assigné pour ça ».

Ces constats de survie institutionnelle montrent une institution qui subsiste grâce au dévouement individuel en mettant en place une organisation en quête de stabilisation.

Par ailleurs, les acteurs évoquent un décalage normatif face auquel ces derniers sont désarmés. Notamment le rejet de la norme scolaire par les mineurs, et l'absence de suivi post-COM. A cet effet, l'instituteur chargé de l'alphabétisation explique ce fait « Pendant les séances d'alphabétisation, les mineurs y accordent peu d'importance... Dans la vraie vie, ils se déscolarisent eux-mêmes et à leur arrivée ici on leur parle d'école. Ce n'est pas dans leur quotidien. »

L'analyse met en exergue un "décalage culturel" profond : l'institution tente de réimposer une norme scolaire classique à des individus qui se sont construits en rupture avec elle. Pour ces mineurs, l'école est souvent perçue comme un symbole d'échec passé, tandis que la formation technique est investie comme un outil de survie immédiate. Cette préférence pour le concret est confirmée par le personnel de terrain qui préconise de substituer l'ennui par l'action. Comme le suggère une éducatrice, il s'avère nécessaire d'« accroître les activités comme la pisciculture, la pâtisserie, l'artisanat pour les occuper au maximum ». Cette approche par l'apprentissage manuel permet de transformer le temps d'observation en un temps de capitalisation de compétences, offrant ainsi une réponse pragmatique à l'ethos de survie de ces jeunes.

Enfin, le défi d'une resocialisation réussie est aussi tributaire de la réinsertion de ce dernier à sa sortie de l'institution auquel un suivi s'impose. Mais, dans le cas d'espèce, une entrave à cet idéal semble manifeste. Un éducateur relate ce contraste : « Après que l'enfant soit remis à ses parents en principe la charge incomberait au SPJEF mais ce n'est pas toujours évident. C'est rare qu'on soit en contact avec les parents ou les mineurs notre mission s'arrête au COM ». Dans le même ordre, un autre éducateur déclare « L'obstacle le plus difficile malheureusement il n'y a pas de suivi, nos questions d'usage on les fait aux parents. Il n'y a pas de législation. A la limite on peut nous appeler pour des conseils concernant le mineur ».

Par ce fait, l'action éducative du COM de Bingerville se limite à une simple mise à l'abri au détriment d'une réelle préparation à la sortie du mineur. Le centre fonctionne alors comme une "parenthèse protectrice" dont l'impact durable reste tributaire de la mise en place d'une véritable chaîne de relais éducatifs au-delà de ses murs.

2.3.2. Défis du maintien du lien familial et communautaire

Le maintien du lien ne peut être analysé sans prendre en compte la trajectoire sociale et l'origine des mineurs. Issus pour la plupart de familles économiquement fragiles et structurellement fragmentées (monoparentalité, recompositions conflictuelles), ces jeunes subissent de plein fouet l'inertie administrative. En effet, un paradoxe bureaucratique s'impose : l'obligation pour les parents de gérer les permis de communiquer à travers un circuit fragmenté entre la DPEJ et les bureaux du SPEJEF rattachés aux tribunaux. Pour un parent précarisé, ce parcours n'est pas qu'une contrainte de transport ; c'est un mécanisme d'exclusion. Le témoignage d'un parent illustre cette épreuve : « ici c'est procédure ! quand on va dans un lieu indiqué on nous dit de nous rendre dans un autre lieu... et puis il y a trop de documents à remplir. C'est un mois après que j'ai reçu l'autorisation ». Cette errance administrative transforme le temps de la justice en un temps de rupture, où l'attente finit par briser les derniers ressorts de la solidarité familiale.

De ce fait, les difficultés de maintien du lien ne sont pas uniquement d'ordre affectif ; elles s'inscrivent dans une logistique de l'exclusion. Le détour administratif imposé par l'obtention des permis de communiquer, couplé à l'enclavement géographique du centre de Bingerville, finit par épuiser les ressources des familles les plus précaires. Ce parcours bureaucratique agit comme une barrière symbolique : il rappelle sans cesse au parent le statut pénal de l'enfant. Dans un contexte de cellule familiale fragmentée, où le soutien financier du père fait souvent défaut après la rupture, ces contraintes matérielles deviennent le moteur d'un désengagement parental subi plutôt que choisi.

Toutefois, l'enquête souligne qu'au-delà des barrières logistiques, la réinsertion se heurte à la fragmentation de la cellule familiale. Le placement au COM agit souvent comme un catalyseur de conflits préexistants, où la détention est perçue par l'un des parents comme la preuve de l'échec éducatif de l'autre. Cette situation de rupture, marquée par le désengagement de l'un des géniteurs (souvent le père), laisse l'enfant dans un isolement affectif total, rendant sa sortie d'autant plus anxieuse que le foyer d'accueil est désormais un terrain de conflit ou d'abandon.

Une mère renchérit sur ce fait :

mon enfant est quelqu'un de calme. Son papa l'a arraché de mes mains depuis qu'on s'est séparé et il me l'a ramené dans cet état. Quand l'enfant était au commissariat qu'on l'a appelé il n'a pas réagi, pourtant l'affaire aurait pu se régler... finalement l'enfant s'est retrouvé ici [elle est en colère], mon fils m'a dit que chez son père les "autres" le traite d'enfant "bâtard" [...] moi je suis remariée l'enfant vient chez moi une fois par an et avec son père on ne se parle pas, c'est son oncle qui m'appelle pour m'insulter, et c'est moi qu'on traite de sorcière or c'est eux les coupables !

Dans de nombreux cas, le placement au COM de Bingerville résulte d'une absence de médiation familiale dès l'interpellation, le conflit entre les parents empêchant toute solidarité face à la justice. En effet, le placement au COM de Bingerville agit souvent comme un catalyseur de conflits préexistants. La détention cristallise les griefs : pour la mère, elle est la preuve de la nocivité du père ; pour le père, l'enfant devient un stigmaté gênant vis-à-vis de sa nouvelle cellule familiale. Cette hostilité latente transforme le parcours de réinsertion en une impasse où le mineur, au centre de reproches croisés, finit par être abandonné par son premier cercle de socialisation.

Par ailleurs, un constat frappant émerge des entretiens : pour de nombreux parents, le COM de Bingerville n'est plus perçu comme une simple institution resocialisatrice, mais comme un espace de protection face à un environnement d'origine jugé pathogène : « le quartier où on vit là vraiment ce n'est pas prudent, les jeunes sont déscolarisés et il y a des fumoirs par endroit. C'est mieux qu'il reste un peu ici et qu'à sa sortie il soit directement envoyé dans un centre de

formation ». Face à l'insécurité des quartiers et à la prévalence des réseaux de délinquance, les familles expriment une forme de soulagement paradoxal à voir leur enfant maintenu en observation dans un cadre qu'ils jugent "agréable" et sécurisé. Cette perception transforme radicalement l'enjeu de la sortie : celle-ci n'est plus perçue comme un espoir de retrouvailles, mais comme une source d'angoisse majeure. Le domicile familial étant jugé incapable de rivaliser avec la rue, les parents en viennent à considérer l'institution comme le seul garant de l'intégrité physique et morale de leur enfant, illustrant ainsi une rupture profonde entre le mineur et son milieu de vie naturel.

L'angoisse parentale face à la sortie se traduit par une demande explicite de continuité éducative et professionnelle. Pour les familles, le retour au domicile est synonyme de "vacances temporelles", un état d'errance et de "promenade" jugé responsable de la rechute délinquante. Dès lors, le COM de Bingerville est investi d'une mission qui dépasse le cadre judiciaire : il est sommé par les parents de devenir une passerelle directe vers des centres de formation professionnelle. Cette attente souligne une réalité cruciale : la réinsertion ne peut réussir que si elle génère automatiquement le retour immédiat dans l'environnement d'origine, en substituant l'errance par une occupation saine.

Les propos du juge des enfants convergent dans ce sens :

moi je me fie à la personnalité du mineur, je confie au COM [sous OGP] les individus qui ne sont pas violents [...]. Quand il y a délit, les parents veulent automatiquement qu'on envoie l'enfant au COM, ils pensent que ce centre est suffisamment bien pour s'occuper de leurs enfants. Et ils démissionnent après. Par contre, d'autres parents perçoivent le COM comme un lieu de détention vu l'implication judiciaire et ne viennent plus. Ce qu'ils souhaitent vraiment c'est la réinsertion directe de l'enfant dans un centre de formation professionnelle.

De ce fait, alors que pour certains parents le centre fait l'objet d'un investissement excessif perçu comme une solution de substitution à l'autorité défaillante (conduisant à une démission parentale), pour d'autres, il demeure un espace de stigmatisation judiciaire provoquant une rupture du lien.

D'autres témoignages révèlent que le désengagement parental est lié à un épuisement, tel que signifié par un autre parent : « l'enfant là son affaire ne fini pas. Pourtant son petit frère est sage comme ça. Le COM est bon, il est bien pour lui qu'il y reste ! ».

Ce constat dépeint la saturation du lien et l'épuisement du capital de sympathie manifestement par une rupture de l'attachement sociale. En conséquence, il convient de noter une volonté institutionnelle de rompre cet isolement à travers l'organisation de réunions trimestrielles dédiées aux parents. Ces sessions, conçues comme un espace d'écoute et de soutien moral,

visent à accompagner les familles dans leur mission éducative. Cependant, l'efficacité de ce dispositif semble limitée par les contraintes du relationnel conjugal et familial déjà évoquées, rendant la participation irrégulière. Le témoignage d'une éducatrice illustre ce fait :

Au niveau de la structure on fait ce qu'on peut parce que l'enfant vient avec son comportement mais à la sortie d'ici les parents sont négligents et l'enfant récidive [...] Le centre a initié l'école des parents : les parents se libèrent et cela contribue à renforcer les liens. Il y a aussi les réalités que les parents affrontent au quotidien. Sinon pendant les réunions on échange mais en même temps on est limité. Bien qu'insuffisant l'école des parents aide certains parents.

L'initiation de l'école des parents par le centre révèle une pratique inspirante par une tentative de restaurer l'alliance éducative, même si cela semble « insuffisant ». Dès lors, la discussion qui suit s'attachera à analyser les interprétations que ces résultats impliquent.

3. Discussions des résultats

L'ouverture du COM de Bingerville marque un tournant historique dans la gestion de la délinquance juvénile en Côte d'Ivoire. En quittant l'ombre de la MACA pour un cadre aéré et spécialisé, le système opère une transition d'une justice rétributive vers un modèle à visée restauratrice. Selon H.Zehr (1990), l'enjeu se déplace de la simple isolation du coupable vers la restauration des capacités de l'individu à réintégrer sa communauté. En suivant cette logique, la priorité n'est plus la sanction punitive, mais la réparation des liens et la reconstruction du jeune en tant qu'acteur social.

A cet effet, cette étude s'est penchée sur la perception des mineurs du centre. Les résultats ont révélé une adhésion massive au cadre institutionnel lié à la protection permanente que lui offre le centre. D'un point de vue sociologique, nous assistons à une réponse institutionnelle à la « désaffiliation » théorisée par R.Castel (1991). Le mineur, autrefois invisible dans un vide éducatif familial, trouve dans le regard constant de l'éducateur une forme de reconnaissance sociale. Dans ce centre, être surveillé, c'est enfin « exister » aux yeux d'une autorité. La permanence éducative (le fait que les équipes dorment sur place) réintroduit une figure parentale de substitution, transformant le centre en un substitut de foyer structuré. Nos résultats confirment cette "force" initiale d'autant que le centre offre une rupture physique et psychologique avec le milieu carcéral adulte. Cependant, la discussion révèle que la resocialisation ne peut se limiter à une mise à l'abri.

Alors que les modèles classiques de réinsertion (notamment en France avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse) misent sur une rescolarisation intensive, nos résultats au COM de Bingerville montrent une résistance des mineurs à ce modèle. Elle se heurte à un "décalage

culturel" : l'institution propose une norme (l'école) là où le mineur attend des outils de survie. Cependant, dans ce contexte précis, la justice restauratrice est "à moitié" accomplie : elle protège l'enfant du milieu criminel, mais elle peine encore à lui offrir un projet de vie qui fait sens pour lui, transformant parfois le séjour en une attente passive plutôt qu'en une transformation active. Ce décalage confirme les travaux de M-J.Boucher (1996), qui s'est intéressée entre autres aux origines sociales des analphabètes et des illettrés au Québec. Pour elle, « il y a plus d'analphabète dans les milieux défavorisés, sous-culturels, dans les milieux où les parents stimulent et soutiennent moins leurs enfants dans leurs études puisque, souvent ils ont une préoccupation de survie ». Selon l'auteur, pour des jeunes en situation de grande précarité, l'instruction théorique est perçue comme un "luxue temporel" inadapté à l'urgence de leur survie économique. Ce constat laisse transparaître la théorie sociologique de la reproduction. En effet, l'origine sociale des mineurs du COM se caractérise par une carence en capital économique et culturel "scolaire". Dès lors, pour ces jeunes, l'adhésion au secteur informel n'est pas un rejet de la règle, mais une mobilisation de leur capital social de proximité. Comme le souligne P.Bourdieu (1980), les individus agissent selon leur *habitus*. Faute d'accès aux réseaux formels d'emploi, le mineur investit le "réseau de la rue" où son capital social (ses relations, sa réputation dans le quartier) devient sa seule monnaie d'échange pour survivre.

Le paradoxe de la réinsertion au COM réside donc dans ce choc des capitaux. L'institution tente d'inculquer un capital formel (formation aux métiers, discipline étatique), alors que le mineur sait que sa survie à la sortie dépendra de sa capacité à réintégrer les réseaux de l'informel. Si l'accompagnement ne prend pas en compte cette réalité sociologique, le jeune perçoit les outils du centre comme inutilisables dans son *habitus* d'origine, ce qui explique une partie des résistances observées lors des entretiens sur l'espoir de sortie.

En outre, nos résultats mettent en évidence une faible fréquence des visites parentales. L'excentration géographique couplée à la complexité bureaucratique (notamment pour l'obtention du permis de visite) fragilisent le maintien du lien familial. Ces obstacles servent souvent de justifications aux parents pour expliquer leur absence. Ce constat corrobore les travaux d'A-M. Marchetti (2001) sur ce qu'elle nomme la « géographie de la peine ». L'auteure démontre que l'éloignement d'une institution ne constitue pas seulement un obstacle logistique, mais produit une véritable "rupture de proximité". Lorsque la distance physique augmente, le risque est de voir le mineur basculer dans un isolement relationnel, rendant sa réintégration post-institutionnelle d'autant plus complexe.

Cette situation fait écho aux travaux de C. Rommelaere et B. Devos (2020) sur les institutions de protection de la jeunesse. Ils démontrent que le soutien familial est perçu par le mineur comme l'unique lien inconditionnel. Lorsque ce lien est distendu, la détresse psychologique du jeune augmente, car il perçoit le soutien des éducateurs comme une relation "professionnelle" incapable de combler totalement le vide affectif. Pour comprendre l'impact de cet éloignement, l'approche écologique d'U. Bronfenbrenner (1979) est éclairante : le mineur évolue dans un microsystème (le centre) qui doit rester en interaction constante avec son autre microsystème vital (la famille). La distance géographique vient briser le mésosystème (le lien entre ces deux milieux), transformant le centre en un environnement artificiel coupé de la réalité sociale du jeune.

Au-delà du défi géographique, le fonctionnement interne du centre interroge. Le COM de Bingerville apparaît comme une "hétérotopie" au sens de M. Foucault (1984), c'est-à-dire un espace physiquement localisé mais socialement "autre". Si l'engagement empirique du personnel maintient l'institution à flot, l'absence d'une infrastructure technologique (informatisation, biométrie) fragilise l'autorité. Comme le souligne E. Goffman (1961), dès qu'une institution ne peut plus identifier rigoureusement ses membres, elle s'expose à des stratégies de contournement. Dans ce contexte précis, la manipulation des noms ou des âges, transforme la mesure judiciaire en une attente floue.

Subséquemment, la qualité de la réinsertion repose sur l'expertise du capital humain. Nos entretiens soulignent une limite majeure relative au recours au personnel bénévole au détriment de formateurs qualifiés. Ce déficit fait écho aux travaux de S. Karsz (2004) pour qui la prise en charge de publics "difficiles" exige une "professionnalité" capable de transformer une simple posture de surveillance en un acte éducatif structuré. Sans un corps professoral spécialisé, le centre peine à sortir d'une "pédagogie de l'occupation" pour entrer dans une réelle pédagogie de la réhabilitation.

De ce fait, ces défis observés au COM rejoignent les analyses de J-P.O. de Sardan (2008) qui nous permet de mettre en exergue les normes pratiques en Afrique. Entre les textes officiels et la réalité, les acteurs créent leurs propres règles pour faire fonctionner l'institution. Sans une stabilisation des procédures, la modernité du centre risque de rester une vitrine esthétique sans réelle capacité de transformation sociale.

Par ailleurs, en comparant nos données avec l'étude de E. Matignon (2013) sur le Burundi, il apparaît que le COM de Bingerville partage des problématiques structurelles persistantes. Que ce soit au Burundi ou en Côte d'Ivoire, l'enjeu majeur reste le passage d'une justice

théoriquement protectrice à une prise en charge opérationnelle réelle, où le suivi identitaire et le relais familial sont les piliers de la non-récidive.

Toutefois, dans le contexte spécifique de la Côte d'Ivoire, F.Akindès (2017) souligne que la marginalité des jeunes en Côte d'Ivoire s'inscrit dans un contexte de fragilisation des structures d'encadrement traditionnelles. Au COM de Bingerville, cette réalité se manifeste par des parcours de vie marqués par la précarité, où l'institution doit pallier la défaillance des supports sociaux habituels.

Les travaux de P. Amoah (2015) sur la justice juvénile en Afrique de l'Ouest (Ghana) confirment nos observations : le succès de la resocialisation ne dépend pas uniquement de l'encadrement au sein de l'institution, mais de la capacité de la famille à réintégrer l'enfant. En conséquence, l'atrophie de l'attachement observée au COM de Bingerville constitue donc un obstacle majeur, car elle empêche cette préparation progressive de l'environnement familial. En effet, le témoignage de l'encadrement souligne "une démission parentale" qui, analysée sous l'angle de la théorie de l'attachement de S. Paugam (2008), doit être perçue comme une fragilisation du lien de filiation par la précarité. En suivant S. Paugam (*idem*), cette "démission" s'apparente à un processus de disqualification sociale : l'épuisement des ressources psychosociales et économiques finit par rompre le lien de participation sociale. Si les parents adhèrent initialement à "l'école des parents", leur découragement ultérieur montre que le COM réussit à mobiliser les familles ponctuellement, mais peine à restaurer durablement un étayage sécurisant dans le milieu de vie réel. Or cet attachement est le socle de la socialisation primaire, lorsque le lien de filiation est rompu ou fragilisé par la disqualification sociale, l'institution à elle seule ne peut garantir l'intégration sociale de l'individu (*ibidem*).

Enfin, l'absence de suivi post-COM que nous déplorons est corroborée par le rapport de l'UNICEF (2021), qui souligne que le maillon faible de la justice juvénile ivoirienne reste la transition vers la communauté. En comparant nos données, il apparaît que le COM réussit la phase de "neutralisation" de la délinquance (le temps du séjour), mais échoue, faute de relais, dans la phase de réaffiliation. Cela rejoint la théorie de R. Castel (1995) pour qui sans supports sociaux et sans insertion par le travail à la sortie, le mineur bascule de la "zone de vulnérabilité" vers la "zone de désaffiliation". Le centre apparaît alors comme une parenthèse protectrice qui, une fois refermée, laisse le jeune face au même vide social qu'à son entrée.

Conclusion

En définitive, cette étude souligne le paradoxe du nouveau COM de Bingerville, telle une modernisation architecturale indéniable qui se heurte cependant à une inertie organisationnelle et structurelle. Dès lors, malgré un cadre d'exception, l'action éducative s'apparente davantage à une "parenthèse de mise à l'abri" qu'à un levier de réhabilitation, en raison d'une spécialisation insuffisante du personnel et d'une gestion complexe des "majeurs-déguisés".

Par ailleurs, il apparaît que la réussite de la resocialisation ne peut se limiter à l'enceinte institutionnelle ; elle exige une synchronisation systémique entre l'appareil judiciaire, l'action publique et le pilier familial. À cet égard, investir dans l'aide aux familles n'est plus une simple option sociale, mais une nécessité stratégique pour pérenniser l'investissement de l'État et prévenir durablement la récidive.

Toutefois, si cette recherche met en lumière les fragilités du milieu fermé, elle appelle à être prolongée par des études longitudinales. En effet, seule l'analyse des trajectoires de sortie et du "devenir" des mineurs permettra de vérifier si la resocialisation amorcée résiste à la réalité sociale, transformant ainsi le passage en institution en une véritable réaffiliation durable plutôt qu'en un retour vers la marginalisation.

Références bibliographiques

AKINDES Francis, 2017, « Jeunesse et crises en Côte d'Ivoire : Les défis de l'insertion sociale et politique », *Rapport de recherche sur la marginalité juvénile*, Université de Bouaké / Chaire UNESCO, 245 p.

AMOAHA Philip, 2015, « Juvenile Justice and Social Reintegration in West Africa: The Role of Community and Family Support ». *Journal of African Social Psychology*, vol. 7, n° 2, p.112-135.

BOCKEL Jean-Marie, 2010, *La prévention de la délinquance des jeunes*, Rapport à Monsieur le Président de la République, 93 p.

BOUCHER Marie-Josée, 1996, « De 19% à 38% d'analphabètes au Québec ? », www.forum.umontreal.ca

BOURDIEU Pierre, 1980, *Question de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 271p.

BOWLBY John, 2007[1969], *Attachement et perte, la séparation, angoisse et colère*, le Fil Rouge, PUF, 557 p.

BRONFENBRENNER Urie, 1979, *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*. Harvard University Press, 352 p.

CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Fayard, 496 p.

CASTEL Robert, 1991, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation ». Face à l'exclusion, le modèle français, Donzelot Jacques, *Esprit*, p. 137-168.

COLIN Robert, 1954, « L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants », in *Population*, 9^e année, n°4, p. 635-654.

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 1989, *Texte intégral*, 191p.

COULIBALY Adama et ADIKO-Gnammon Agnès, 2024, « Le défi sécuritaire à Bingerville (Côte d'Ivoire) : les résultats de l'enquête de victimation », *Geotrope*, n°2 p.198-212.

CPP : Code de Procédure pénale (ivoirien), 2018, *Loi n°2018-975 du 27 décembre 2018*.

CPP : Code de Procédure Pénal (ivoirien), 1969, *Codes et lois usuelles de Côte d'Ivoire*, 2002, Albert Aggrey, Juris-éditions, Côte d'Ivoire, p 8-154.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 368 p.

DINET Jérôme et PASSERAULT Jean-Michel, 2004, « la recherche documentaire informatisée à l'école », *critique de la raison numérique*, Ermès, p. 126-132.

FOUCAULT Michel, 1984, « Des espaces autres ». *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, p. 46-49.

FRISER Karine, 1995, *La délinquance juvénile : jeunesse en danger Etude d'échantillons de mineurs pris en charge par le système judiciaire*, Thèse de Doctorat, Lille, Université des Sciences et Techniques de Lille Flandres Artois, Sociologie des Sciences Economiques et Sociales, 226 p.

GAILLAC Henry, 1971, *Les Maisons de Correction : 1830-1945*, Cujas, 378 p.

Goffman Erwin, 1961, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. (Traduction française : Éditions de Minuit, 1968), 452 p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1807, 2017, *Phénoménologie de l'esprit*. Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 128 p.

HIRSHI Travis, 1969, *Causes of Delinquency*, University of California Press, 309 p.

KARSZ Saül, 2004, *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, enjeux*. Dunod, 192 p.

KOFFI-Didia Adjoba Marthe, 2022, *Les grandes exploitations agricoles face aux concurrences foncières dans le district d'Abidjan*, Métropolitiques, 8 p.

KVARACEUS William, 1964, *La délinquance juvénile : problème du monde moderne*, Unesco, Paris, 91 p.

MARCHETTI Anne-Marie, 2001, *Pauvretés en prison*. Éditions Érès, 256 p.

MATIGNON Émile, 2013, *Assistance juridique aux mineurs délinquants et protection des mineurs victimes au Burundi*. In : Orphelins, enfants vulnérables et jeunesse violente. Afrique contemporaine, n° 246, p. 95-108.

MICHARD Henry, 1978, *La délinquance des jeunes en France*, Documentation française, 160 p.

NIAMKE Jean Louis et ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon, 2020, « Perception du Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan par les mineurs incarcérés et persistance dans les actes antisociaux », *African Sociological Review*, vol 24, 2, CODESIRA, pp.103-118

PAUGAM Serge, 2008, *Le lien social*. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 p.

PAUGAM Serge, 2004, *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses Universitaires de France (PUF), 336 p.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, *Résultats globaux du RGPH 2021*, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement 2022, 37 p.

ROMMELAERE Céline et DEVOS Benjamin, 2020, « La perception par les mineurs placés en IPPJ des soutiens (in)formels et réinsertion sociale lors de cette crise sanitaire », *Journal du Droit des Jeunes (JDJ)*, n° 397-398, pp. 42-51

UNICEF Côte d'Ivoire : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance), 2021, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*. Rapport de situation, 144 p.

ZEHR Howard, 1990, *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*. Herald Press. (Traduction française : *La Justice Restauratrice*), 271 p.

ZERMATTEN Jean, 2003, *La prise en charge des mineurs délinquants : quelques éclairages à partir des grands textes internationaux et d'exemples européens*, R.D.U.S, 43 p.